



COOPÉRATION  
SÉNÉGAL - LUXEMBOURG



MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR LE MILLÉNAIRE



Projet SEN/030 Tome 2 - Appui à l'exécution nationale, volet eau et assainissement  
Financement : Grand-Duché de Luxembourg

# Manuel de procédures des projets d'assainissement rural

*2ème Edition*

## Rapport provisoire

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>4</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
1.1. CONTEXTE .....	5
1.2. OBJECTIF DU MANUEL .....	6
1.3. RÉSULTATS ATTENDUS .....	7
1.4. MÉTHODOLOGIE .....	7
<b>2. ENVIRONNEMENT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT RURAL.....</b>	<b>9</b>
2.1. ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT RURAL.....	9
2.2. MODALITÉS D'INTERVENTION DANS L'APPROCHE PROJET EN ASSAINISSEMENT RURAL .....	10
2.3. ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL .....	10
<b>3. NOUVELLE VERSION DU MANUEL DE PROCEDUES DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTION EN ASSAINISSEMENT RURAL .....</b>	<b>11</b>
<b>4. PROCÉDURES DE L'APPROCHE PROJET EN ASSAINISSEMENT RURAL .....</b>	<b>13</b>
4.1. PROCÉDURE D'INTERVENTION AU NIVEAU CENTRAL .....	16
4.2. PROCÉDURE D'INTERVENTION AU NIVEAU RÉGIONAL .....	19
4.3. PROCÉDURE D'INTERVENTION AU NIVEAU COMMUNAL.....	21
4.4. PROCÉDURE D'INTERVENTION AU NIVEAU VILLAGE .....	23
ANNEXES RELATIVES A L'APPROCHE PROJET.....	25
<b>5. ÉVALUATION DU MANUEL DE PREMIERE GENERATION .....</b>	<b>78</b>
<b>6. GRANDES LIGNES DE LA STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT RURALE .....</b>	<b>78</b>
<b>7. PROCÉDURES DE L'APPROCHE MARCHÉ EN ASSAINISSEMENT RURAL.....</b>	<b>82</b>
7.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT RURAL .....	82
7.2. SOURCES DE FINANCEMENT D ANS L'APPROCHE MARCHE.....	85
7.3. FONCTIONNEMENT DU FONDS DE GARANTIE POUR L'ASSAINISSEMENT .....	86
7.4. PROCESSUS OPÉRATOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DISTRIBUTION MARCHANDE DE TOILETTES EN MILIEU RURAL .....	87
ANNEXES RELATIVES A L'APPROCHE MARCHÉ.....	89
7.5. OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT À RÉALISER DANS L'APPROCHE MARCHÉ .....	101
ANNEXES RELATIVES AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT .....	102

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACASE	: Association des Cadres des Sociétés d'Eau
ACE	: Agence d'exécution du sous-programme assainissement
ADC	: Agent de développement communautaire
AMS	: Association des Maires du Sénégal
APR	: Association des présidents de région
ARD	: Agence régionale de développement
ARE	: Représentation de l'agence d'exécution au niveau régional
ASUFOR	: Association d'usagers de forage
ATPC	: Assainissement Total Piloté par la Communautés
BTP	: Bâtiment et travaux Publics
CAZ	: Centrale d'achat zonale
CC-PEPAM	: Cellule de Coordination du Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire
CE	: Cabinet d'experts
CHA	: Comité d'hygiène et d'Assainissement
CMU	: Couverture Maladie Universelle
CNES	: Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
CNP	: Comité national de pilotage
CNP	: Conseil National du Patronat
CPTP	: Cahier des prescriptions techniques particulières
CR	: Commune
CRP	: Comité régional de pilotage
CSV	: Caisse de Solidarité Villageoise
DA	: Direction de l'Assainissement
DAO	: Dossier d'appel d'offre
DEEC	: Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DPIC	: Direction de la prévention individuelle et collective
FC	: Fiche de suivi au niveau central
FCOM	: Fiche de suivi au niveau de la Commune
FDAR	: Fonds de Développement de l'Assainissement Rural
FR	: Fiche de suivi au niveau régional
FV	: Fiche de suivi au niveau villageois
GdS	: Gouvernement du Sénégal
GIE	: Groupement d'Intérêt Économique
GPF	: Groupement de promotion féminin
IEC	: Information Éducation Communication
IMF	: Institution de Microfinances
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
OCB	: Organisation communautaire de base
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVS	: Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONAS	: Office national de l'assainissement du Sénégal

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

ONG	: Organisation non gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PC	: Processus d'intervention au niveau central
PCR	: Processus d'intervention au niveau régional
PEPAM	: Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire
PLHA	: Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement
PNDL	: Programme national de développement local
PNMAR	: Programme National de Marketing de l'Assainissement Rural
PR	: Processus d'intervention au niveau de la Commune
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PV	: Processus d'intervention au niveau villageois
SDE	: Sénégalaise des eaux
SF	: Service Financier (Banque)
SFD	: Système Financier Décentralisé (Institutions de Microfinance)
SNAR	: Stratégie National de l'Assainissement Rural
SONES	: Société nationale d'exploitation des eaux du Sénégal
SRA	: Service Régional d'Assainissement
SRH	: Service Régional d'hygiène
TCM	: Toilette à chasse manuelle
UCP	: Unité de coordination du Programme
VIP	: <i>Ventilated improved Pit</i> (latrine à fosse ventilée)

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. . Acteurs institutionnels de l'approche projet dans l'assainissement rural .....	9
TABLEAU 2. Correspondance entre les étapes du processus et les fiches.....	16
TABLEAU 3. Processus de mise en œuvre au niveau central .....	18
TABLEAU 4. Processus de mise en œuvre au niveau régional .....	20
TABLEAU 5. Processus de mise en œuvre au niveau communal .....	22
TABLEAU 6. Processus de mise en œuvre au niveau village.....	24

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. Architecture institutionnelle du sous-secteur de l'assainissement rural .....	9
FIGURE 2. Logigramme du processus d'Intervention en milieu rural.....	13
FIGURE 3. Logique globale d'intervention dans l'approche projet .....	14
FIGURE 4. Parcours global d'intervention dans l'approche projet .....	15
FIGURE 5. Circuit financier dans l'approche marché .....	86
FIGURE 6. Processus opératoire pour la mise en œuvre de l'approche.....	87

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. CONTEXTE

Le Gouvernement du Sénégal s'était engagé en 2004 à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui visaient, de manière globale à réduire de moitié d'ici 2015 le niveau de la pauvreté dans les pays en développement. Le principe d'une approche programme, exprimé à travers le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), avait été retenu par le Gouvernement comme moyen opérationnel pour atteindre les OMD dans le secteur de l'assainissement.

En 2005, l'étude organisationnelle pour la réalisation des OMD en matière d'Assainissement en milieu rural avait permis l'élaboration d'un manuel de procédures produit à partir d'enquêtes et d'analyses concernant différents dispositifs d'intervention mis en œuvre au Sénégal. Ce manuel constitue, jusqu'à présent, un document initial intégrant le paquet d'outils du cadre unifié d'intervention du PEPAM pour le sous-secteur de l'assainissement en milieu rural. Il sert de référence aux acteurs du secteur de l'assainissement rural pour la cohérence des interventions sur le terrain et la définition et le suivi des indicateurs.

Aujourd'hui, le défi de l'accès à l'assainissement reste une problématique mondiale. Au Sénégal, les résultats de l'enquête nationale EDS-MICS de 2013 ont permis d'établir que le taux d'accès des ménages ruraux à des ouvrages d'assainissement amélioré est à 38,7%. Ce qui traduit, malgré les améliorations nettes de la progression annuelle du taux d'accès, l'impossibilité d'atteindre la cible OMD était fixée à 63% en 2015.

En 2013, l'État a commandité une étude destinée à définir une nouvelle Stratégie de l'Assainissement Rural au Sénégal (SNAR) en vue de booster l'accès à l'assainissement en milieu rural.

A travers le **Plan Sénégal Émergent (PSE)**, la stratégie de croissance à long terme du Sénégal pour l'horizon 2035 prévoit et réitère l'engagement du Gouvernement du Sénégal en faveur du développement des services d'assainissement.<sup>1</sup>

Par ailleurs, la Déclaration de Ngor adoptée en mai 2015 par les pays africains membres de AMCOW; le Sénégal a affirmé son engagement :

- à considérer le droit humain à (...) l'assainissement,
- à intégrer les ODD dans ses politiques et plans nationaux,
- à concentrer l'attention sur les plus pauvres (...) pour éliminer progressivement les inégalités dans l'accès ;
- et à mettre en condition et à engager le secteur privé dans le développement de produits et services d'assainissement innovants.

---

<sup>1</sup>Gouvernement du Sénégal, Banque Mondiale PEA; "Plan Sénégal Emergent," 2013; Geni & Kebe Law Firm press release "SENEGAL: La Nouvelle Loi sur le PPP Adoptée par l'Assemblée Nationale," mars 2014

Dans le même sillage, l'Organisation des Nations Unies a adopté en septembre 2015, à l'unanimité de ses États membres, un nouveau programme mondial destiné à éradiquer la pauvreté dans le monde d'ici l'an 2030 dénommé **Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

Au cours de la période des OMD, les services WASH n'ont pas assez bien traité le cas spécifique des femmes et des filles. En particulier, leurs nécessités de base liées à la biologie, aux inégalités sociales et à la discrimination n'ont pas suffisamment été prises en compte. C'est pourquoi la cible 6.2 des ODD (relative à l'assainissement et à l'hygiène), prévoit d'ici 2030, *"l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et la fin de la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable"*. Cela implique une attention particulière par rapport au genre, notamment certaines catégories de populations comme les plus pauvres, les handicapés et la gente féminine [à travers la pleine prise en compte de la Gestion de l'Hygiène Menstruelle (GHM)]

La mise à jour du manuel de procédure de première génération pour la mise en œuvre des programmes/projets d'assainissement rural s'inscrit dans la prise en compte de cette nouvelle orientation stratégique du Sénégal en matière d'assainissement rural et la nécessité de rendre opérationnel le plan d'action de cette stratégie en vue de l'atteinte de la cible 6.2 de ODD relative à l'accès à l'assainissement.

## 1.2. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif global de l'étude est de contribuer au renforcement du Cadre Unifié du PEPAM pour une meilleure coordination et une plus grande efficacité des interventions dans l'assainissement rural, à travers la mise à jour et l'amélioration du manuel des projets d'assainissement rural. Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques :

- l'évaluation globale du manuel de procédures (efficacité, pertinence, insuffisances utilisation dans les programmes/projets et niveau de contribution à l'atteinte des OMD) ;
- la prise en considération des nouvelles orientations du secteur sur le plan institutionnel, technique, financier et surtout l'intégration des recommandations du document de politique et stratégie opérationnelle de l'assainissement en milieu rural qui servira de cadre de référence à la préparation et à la mise en œuvre de la stratégie Post-OMD. Cette stratégie prend en compte les populations les plus pauvres, les handicapés et a gente féminine ;
- et l'élaboration d'une nouvelle version du manuel des projets d'assainissement rural contenant particulièrement les règles et recommandations à appliquer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et programmes d'assainissement rural.

### 1.3. RÉSULTATS ATTENDUS

Le manuel de deuxième génération des projets d'assainissement en milieu rural devra permettre l'amélioration de l'exécution des projets eu égard à la cible OMD non atteinte. Les résultats suivants sont attendus :

- une évaluation globale de la pertinence et des performances basées sur les procédures édictées par l'actuel manuel est effectuée et les résultats sont discutés et validés ;
- une feuille de route d'intégration des nouvelles orientations stratégiques de la politique sectorielle de l'Assainissement (y compris l'intégration de la GHM et des besoins spécifiques des groupes vulnérables) est déclinée, restituée et validée ;
- et le manuel de deuxième génération des projets d'assainissement rural élaborée selon une approche participative et inclusive associant tous les acteurs du sous-secteur de l'assainissement rural.

### 1.4. MÉTHODOLOGIE

L'étude a été basée sur une approche participative et inclusive a été menée en 8 étapes : (i) la revue documentaire, (ii) les entretiens avec les acteurs, (iii) l'évaluation des performances du Manuel de 1ère Génération (iv) la production de la version provisoire du Manuel de 2ème Génération, (v) la restitution de la version provisoire du Manuel au cours d'un atelier de validation, (vi) la production de la version finale du Manuel de 2ème Génération, (vii) la restitution de la version finale du Manuel au cours d'un atelier de validation et (viii) l'édition du manuel actualisé.

#### Étape 1 : Revue documentaire

---

Les documents de référence du secteur ont été visités, à savoir :

- l'étude organisationnelle et le manuel de procédures pour la réalisation des OMD ;
- le code de l'assainissement et son décret d'application ;
- les rapports de l'étude de la stratégie opérationnelle de l'assainissement rural ;
- le plan d'action de mise en œuvre de la SNAR en cours d'élaboration ;
- la lettre de politique sectorielle pour l'hydraulique et l'assainissement ;
- les documents des programmes/projets étatiques d'assainissement rural<sup>2</sup> et des autres acteurs (collectivités locales, PTF, ONG, autres ministères) ;
- les DAO pour la sélection de bureaux de supervision des travaux, de bureaux d'ingénierie sociale, d'entreprises ou GIE pour la construction des ouvrages des programmes/projets.

---

<sup>2</sup>Ce sont essentiellement les projets du PEPAM (BAD, IDA, LUX, BA, USAID, JICA, MCDAR, ...) et le GSF

Une attention particulière est accordée d'une part, à des approches comme l'ATPC qui peuvent servir de porte d'entrée dans les communautés et d'autre part, à des problématiques liées au Genre et à l'Hygiène Menstruelle, à l'Environnement, à la Gestion intégrée des ressources en eau et à l'évolution de l'environnement institutionnel, juridique et réglementaire.

### Étape 2 : Entretiens avec les acteurs

---

Les principaux acteurs de l'assainissement rural ont été rencontrés : institutions étatiques (DA, CC-PEPAM), partenaires techniques et financiers, ONGs et entreprises privées actives dans l'assainissement rural.

### Étape 3 : Évaluation des performances du manuel de 1ère Génération

---

L'analyse critique du manuel actuel a été faite à travers :

- la mesure des performances réalisées en termes de progression vers l'atteinte des OMD ;
- la prise en compte du genre en général (gente féminine, handicapés, populations les plus pauvres.
- l'appréciation de la qualité des ouvrages d'assainissement ;
- l'appréciation de l'appropriation des ouvrages par les usagers ;
- l'évaluation des procédures de collecte, d'analyse et de suivi des indicateurs de performances du sous-secteur ;
- l'appréciation de la pertinence du manuel de procédures par échelons d'intervention (central, régional, et local) ;
- l'évaluation du format de présentation du document, des contraintes à son utilisation par les acteurs et la synthèse des enseignements qui en découle.

## 2. ENVIRONNEMENT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT RURAL

### 2.1. ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT RURAL

La cartographie des acteurs actuels de l'assainissement rural fait ressortir quatre principaux groupes d'acteurs : (i) les acteurs institutionnels, (ii) les partenaires techniques et/ou financiers (coopération bilatérale et décentralisée<sup>3</sup>, ONG, associations communautaires), (iii) le secteur privé et (iv) les ménages (acquisition de toilettes).

L'architecture institutionnelle du sous-secteur de l'assainissement rural au Sénégal se présente comme indiquée sur la figure 1 et dans le tableau 1.

FIGURE 1. Architecture institutionnelle du sous-secteur de l'assainissement rural



TABLEAU 1. Acteurs institutionnels de l'approche projet dans l'assainissement rural

INSTITUTION	MISSION
<b>Ministère Hydraulique et Assainissement</b>	Assure la tutelle du sous-secteur de l'assainissement rural.
<b>Direction de l'Assainissement</b>	Elabore la politique et de la stratégie, la planification, la maîtrise d'ouvrage en s'appuyant sur les services déconcentrés (SRA).
<b>Services Régionaux de l'Assainissement</b>	Assurent la coordination régionale des activités du sous-secteur de l'assainissement rural et apportent un appui technique/conseil.
<b>Cellule de Coordination du PEPAM</b>	Cadre unifié des interventions regroupant l'ensemble des acteurs du secteur de l'assainissement (Etat, collectivités locales, populations, secteur privé, ONGs et partenaires au développement). Elle a pour missions, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la coordination et le suivi-évaluation des programmes du PEPAM ;</li> <li>- le suivi de l'exécution des engagements de l'Etat et des agences d'exécution figurant dans la lettre de politique sectorielle, les accords de crédits ;</li> <li>- l'appui aux agences d'exécution dans la mise en œuvre des programmes.</li> </ul>
<b>Les collectivités locales</b>	Elles partagent la responsabilité de la planification avec les services centraux et déconcentrés de l'Etat suivant l'application du principe de subsidiarité. L'outil de planification au niveau local est le (PLHA).

<sup>3</sup>AFD, DAD, Union Européenne, Banque Mondiale, SEN026 CTB, JICA, Lux DEV, USAID, KOICA, UNICEF, GSF, MCDAR.

## 2.2. MODALITÉS D'INTERVENTION DANS L'APPROCHE PROJET EN ASSAINISSEMENT RURAL

Les interventions actuelles en assainissement rural au Sénégal sont basées sur des programmes/projets initiés par l'Etat ou les ONGs. Ces interventions font appel ou non à une subvention partielle des ouvrages.

Les programmes subventionnés<sup>4</sup> dans lesquels le bénéficiaire contribue en nature et/ou en espèce, à hauteur d'environ 5% du coût de l'ouvrage. Le complément est assuré par l'État via des subventions et surtout des prêts accordés par les PTF. Ce type d'intervention souffre de deux principaux obstacles :

- la faible efficacité des modalités de mise en œuvre (faible absorption des fonds) ;
- et l'insuffisance des fonds disponibles pour la subvention (toute la demande ne peut pas être satisfaite).

L'approche ATPC<sup>5</sup> vise plutôt le changement de comportement avec la promotion de la réalisation et de l'utilisation effective d'ouvrages d'assainissement, du lavage des mains, de la propreté des aliments et de l'eau de boisson et de la gestion des déchets solides. Un accent particulier est mis sur l'atteinte de la FDAL. Cette approche souffre de la précarité de la grande majorité des ouvrages qui, dans la quasi-totalité des cas, sont des latrines traditionnelles non durables et non pris en considération dans le cadre des OMD.

## 2.3. ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL

En 2005, l'État du Sénégal avait pour objectif la réalisation 315 000 ouvrages individuels pour atteindre, en 2015, l'OMD relatif à l'assainissement en milieu rural. Dans ce cadre, il a mis en œuvre une dizaine de programmes. Le cumul des réalisations de ces programmes et de celles d'autres acteurs (ONGs, associations communautaires)s'est élevé, entre 2005 et 2013, à 59 325 ouvrages individuels soit 15% des objectifs<sup>6</sup>. Malgré l'importance des investissements, le taux d'accès est de 38,7% alors que la cible était de 63% pour 2015. L'objectif n'a donc pas été atteint.

Par ailleurs, l'absence d'édicules public dans les écoles et dans les lieux publics, le manque d'hygiène et la non prise en compte du genre dans ces ouvrages (lorsqu'ils existent) se traduisent, chez la gente féminine, par des jours non travaillés (à l'école ou dans les activités informelles)<sup>7</sup>.

<sup>4</sup> Au Sénégal, les programmes subventionnés mis en œuvre par le PEPAM sont : BAD1, BAD2, IDA, SEN0-26 (Lux), USAID-PEPAM, JICA.

<sup>5</sup> L'approche ATPC est mise en pratique au Sénégal par l'UNICEF, l'USAID-PEPAM et la JICA.

<sup>6</sup> Rapport Revue Annuelle Conjointe 2014

<sup>7</sup> A Kédougou, plus de 96% des femmes en activité déclarent ne pas travailler tous les jours pendant les règles, alors qu'à Louga, 36% des jeunes filles scolarisées disent ne pas de rendre à l'école durant cette période (WSSCC/ONU Femmes).

### 3. NOUVELLE VERSION DU MANUEL DE PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTION EN ASSAINISSEMENT RURAL

La nouvelle version du manuel de procédures des programmes/projets d'assainissement rural a été élaborée sur la base d'une part, des nouvelles orientations de l'État du Sénégal pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Assainissement en zone Rurale (SNAR) et d'autre part, de l'Étude conduite sur la *chaîne de valeur de l'assainissement rural : Paysage de marché et modèle d'affaires*. Il constitue un document de référence pour les interventions en assainissement en milieu rural.

Il représente un outil qui facilite le suivi des indicateurs déclinés dans le Plan d'Action de la SNAR pour atteindre les ODD pour le Sénégal à l'horizon 2030, notamment la cible 6.2 [accès universel et équitable à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats tenant compte du genre (handicapés, GHM)].

L'application du Manuel doit être respectée à tous les niveaux et par tous les intervenants du sous-secteur.

Pour en améliorer l'efficacité, le manuel peut être modifié si le besoin se fait sentir. Les révisions seront effectuées par un comité ad hoc et validé au cours de la revue annuelle du sous-secteur de l'assainissement.

**Dans la mesure où la mise en œuvre de l'approche marché se fera de manière progressive, elle va cohabiter avec l'approche projet sur une période relativement longue. Par conséquent, le présent manuel comporte une partie traitant des procédures de l'approche projet et une autre portant sur l'approche marché.**

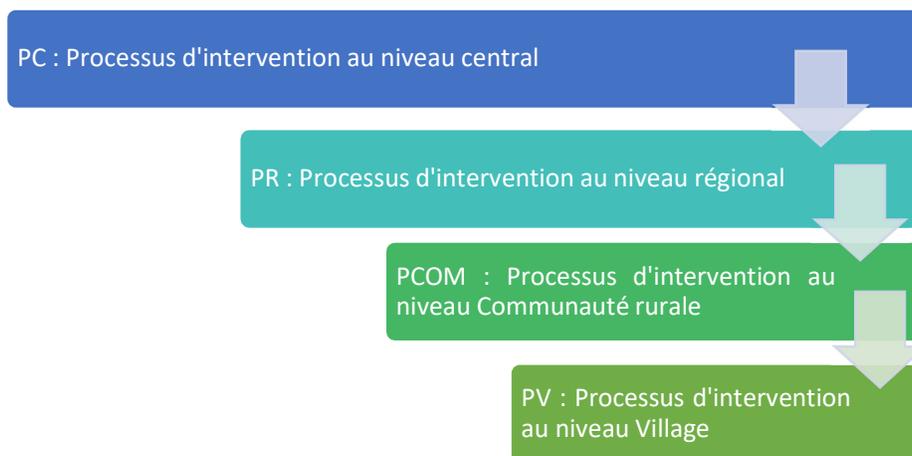
# **Manuel de procédures des projets d'assainissement rural dans l'approche projet**

---

#### 4. PROCÉDURES DE L'APPROCHE PROJET EN ASSAINISSEMENT RURAL

Dans l'approche projet, les interventions en matière d'assainissement relevant de plusieurs niveaux, des spécificités liées à chacun de ces derniers (niveau central, niveau régional et niveau local (cf. figure 2) sont prises en compte.

*FIGURE 2. Logigramme du processus d'intervention de l'approche projet en milieu rural*

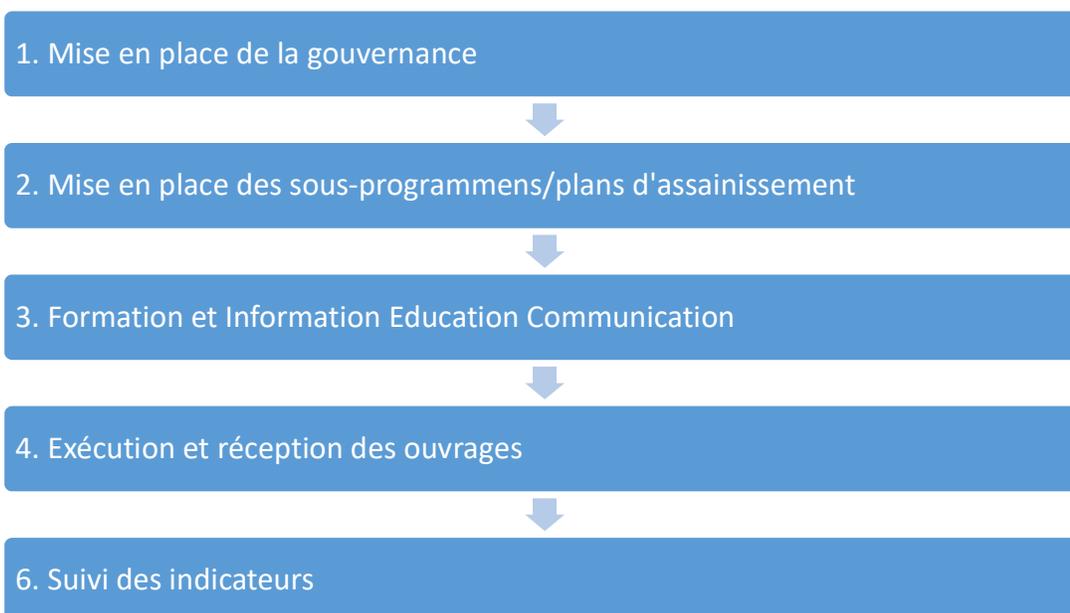


Pour chaque niveau ou échelle sont présentés ici :

- les étapes du processus d'intervention;
- un tableau détaillant, pour chaque étape, les stratégies, les méthodes et/ou les outils en précisant leur spécification (obligatoire, recommandée ou suggérée) ainsi que les références des fiches qui sont développées en annexe;
- un logigramme qui définit les relations entre les différentes séquences du processus.

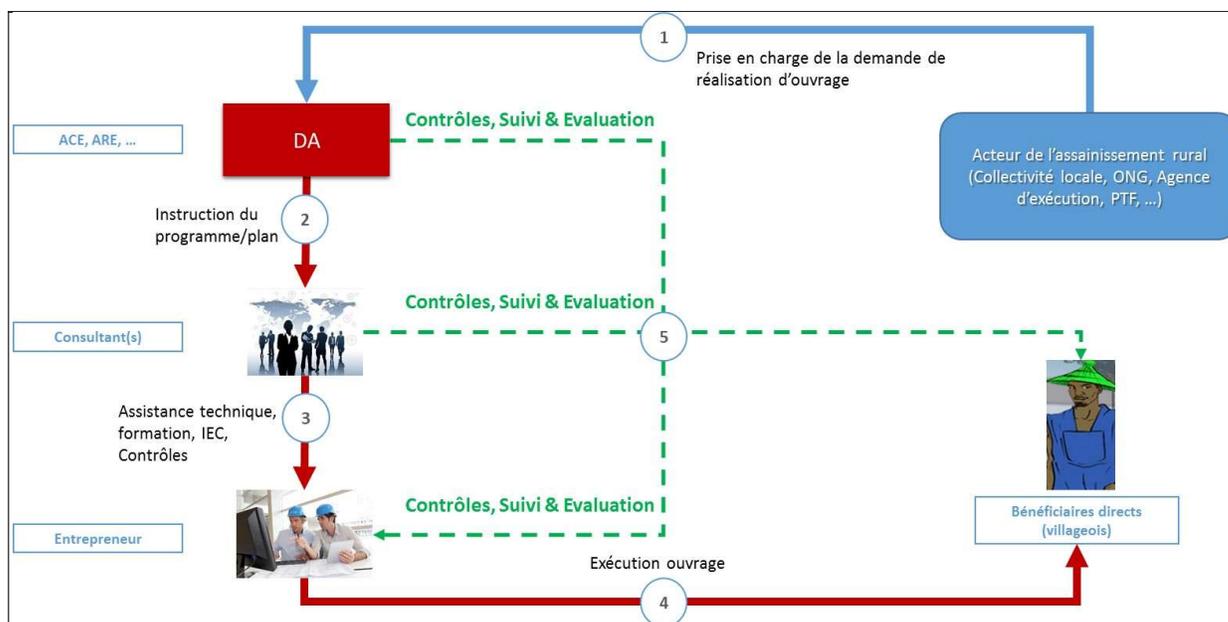
Enfin, l'annexe du document regroupe l'ensemble des fiches utilisées pour l'opérationnalisation du processus.

*FIGURE 3. Logique globale d'intervention dans l'approche projet*



Dans l'approche projet, le processus opératoire pour la construction et la distribution de toilettes en milieu rural comprend cinq étapes (cf. figure 4).

FIGURE 4. Parcours global d'intervention pour la construction et la distribution de toilettes dans l'approche projet



Le parcours se déroule comme suit :

1. Le porteur de projet exprime son besoin auprès de la DA pour prise en charge de la demande de réalisation d'ouvrage.
2. La DA instruit un programme/plan de réalisation d'ouvrage.
3. La DA travaille avec ses équipes, dont les Consultants, pour :
  - a. l'approbation des options technologiques d'assainissement et la sélection des entrepreneurs de construction sur appel d'offre,
  - b. la formation théorique et pratique des exécutants (maçons),
  - c. l'exécution des actions de formation auprès des influenceurs (ex : relais communautaires, enseignants...),
  - d. le contrôle de l'exécution des travaux,
4. La DA sélectionne l'entrepreneur de construction.
5. La DA, appuyée de les consultants, assure le suivi et évaluation du programme/plan d'assainissement exécuté.

TABLEAU 2. Correspondance entre les étapes du processus et les fiches

Étapes du processus projet (PP)	Description	Code fiches	Libellé
PP_1	Processus de prise en charge de la demande de projet (Mise en place des instances de projet)	FC_AGE_CEN_EXE	Agence Centrale d'Exécution (ACE)
		FC_COM_NAT_PIL	Comité National de Pilotage (CNP)
		FC_CON_ACE	Consultant (Supervision et contrôle des travaux et ingénierie sociale)
PP_2	Processus d'instruction du projet	FC_RAP_ETA_REG	Rapport D'état Des Lieux Des Régions Polarisées
		FC_PRO_ASS_CON	Sous-programmes d'assainissement consolidés
PP_3	Processus consultant du	Cf. fiches Consultant	
PP_4	Processus de réalisation de l'ouvrage	Cf. fiches Exécution des travaux	
PP_5	Processus de contrôle et évaluation	Cf. fiches de réception des activités, suivi et contrôle	

#### 4.1. PROCÉDURE D'INTERVENTION AU NIVEAU CENTRAL

Les procédures au niveau central comprennent 9 grandes composantes (cf. tableau ci-après). Pour chacune de ces composantes, la démarche, les méthodes ou les outils, suivant leur spécificité (obligatoire, recommandée ou suggérée), sont détaillés dans des fiches référencées (FC) en annexe.

Les étapes du processus sont :

C1. Mise en place des structures du PEPAM, comprenant notamment :

- L'Agence Centrale d'Exécution (ACE) avec le personnel la composant ainsi que leurs missions (voir fiche FC\_AGE\_CEN\_EXE en annexe);
- Le comité de pilotage, mise à jour compte tenu de l'évolution du cadre institutionnel (voir fiche FC\_COM\_NAT\_PIL);
- Les consultants (cf. fiche FC\_CON\_ACE), Cabinet d'experts chargés des études, de la supervision et du contrôle de la mise en œuvre unifiée des sous-programmes dans les différentes localités du pays (région, communes, villages).

C2. Mise en place de sous-programmes d'assainissement concernant les différentes régions, consolidés sur la base d'études d'état des lieux avec des volets formation, information et communication, Marketing social, mesures d'accompagnement du volet infrastructures individuelles et publiques (fiche FC\_PRO\_ASS\_CON).

**Les zones d'intervention de ces sous-programmes seront définies en tenant compte des zones d'application de l'approche projet.**

C3. Établissement de plans de formation sur la base des inventaires faits au niveau local (remontée des informations depuis la base à travers les structures déconcentrées du consultant avec le contrôle de l'Agence régionale d'exécution à la suite de celui du Conseil rural respectif des communes polarisées par chaque sous-programme); (Cf. fiche FC\_FOR\_REL\_002, FC\_FOR\_ENS\_002, FC\_FOR\_MAC\_002).

C4. Exécution des plans de formation des relais communautaires, des enseignants et des maçons. Les fiches d'indication sont présentées en annexe (FC\_FOR\_REL, FC\_FOR\_ENS, FC\_FOR\_MAC).

C5. Exécution du programme d'information et de communication au niveau central, consistant en l'animation du comité de pilotage, la vulgarisation des informations et du manuel de procédure ainsi que l'évolution des indicateurs (cf. fiche de Réception des activités d'IEC : FC\_RED\_IEC\_001, FC\_REP\_IEC\_001).

C6. Sélection d'entreprises pour la construction des ouvrages publics (voir spécifications techniques, devis et plan sur les fiches (FC\_SPE\_TEC\_001, FC\_SPE\_TEC\_PLA, FC\_SPE\_TEC\_DEV).

C7. Contrôle de l'exécution des programmes de réalisation des ouvrages publics et individuels.

C8. Réception définitive des ouvrages réalisés (FC\_RED\_OUV\_IND et FC\_RED\_OUV\_PUB).

C9. Mise à jour des indicateurs de suivi du PEPAM.

TABLEAU 3. Processus de mise en œuvre au niveau central

N°	Étape	Stratégie / Méthode / Outils	Spécification	Responsable
C1	Mise en place des structures de mise en œuvre de la composante assainissement du PEPAM au niveau central	1.1 Agence d'exécution centrale (ACE)	Obligatoire	ACE
		1.2 Comité régional de pilotage	Obligatoire	ACE
		1.3 Consultants chargés des études, de l'ingénierie sociale et du contrôle des travaux pour les sous-programmes dans les différentes régions du pays	Obligatoire	ACE
C2	Mise en place de sous-programmes d'assainissement pour les différentes régions du pays	2.1 État des lieux des régions polarisées par les différents sous-programmes	Obligatoire	Ing, Soc. <sup>8</sup>
		2.2 Établissement d'une stratégie nationale d'information et de communication	Obligatoire	Soc., Ing
		2.3 Établissement d'un programme national de formation	Obligatoire	Soc., Ing
C3	Établissement de plans de formation pour les différents sous-programmes	3.1 Inventaire des effectifs de relais des régions touchées	Obligatoire	Soc
		3.2 Inventaire des effectifs d'enseignants des régions touchées	Obligatoire	Soc
		3.3 Inventaire des effectifs de maçons des régions touchées	Obligatoire	Ing.
		3.4 Programmation des sessions de formation des relais, des enseignants et des maçons	Obligatoire	Ing., Soc., CE
C4	Exécution des plans de formation	4.1 Relais communautaires	Obligatoire	Soc. CE
		4.2 Enseignants	Obligatoire	Ing, Soc., CE
		4.3 Maçons	Obligatoire	Ing, BE
C5	Exécution du programme d'information et de communication	5.1 Animation du comité national de pilotage	Obligatoire	ACE
		5.2 Diffusion d'information à travers les médias (presse écrite, parlée et télévisée)	Obligatoire	ACE
		5.3 Diffusion du manuel de procédures et de l'évolution des indicateurs de suivi	Obligatoire	ACE
		5.4 Réception définitive de l'exécution de l'IEC dans les régions touchées	Obligatoire	Soc (ACE)
C6	Sélection d'entreprises pour la construction des ouvrages publics	6.1 Inventaires des options technologiques retenues suivant les régions et CR	Obligatoire	Ing
		6.2 Évaluation quantitative des ouvrages dans les différentes régions	Obligatoire	Ing
		6.3 Assistance à la détermination de critères de sélection des entreprises	Obligatoire	CE
		6.4 Diffusion de l'appel d'offre au niveau national et sélection des entreprises	Obligatoire	ACE
C7	Exécution des programmes de réalisation des ouvrages publics et individuels	7.1 Ouvrages publics dans les COM des différentes régions concernées	Obligatoire	Ing
		7.2 Ouvrages individuels dans les COM des différentes régions concernées	Obligatoire	Ing
		7.3 Programme global	Obligatoire	Ing (ACE)
C8	Réception des ouvrages réalisés dans les différentes régions concernées	8.1 Réception définitive des ouvrages publics	Obligatoire	Ing (ACE)
		8.2 Réception définitive des ouvrages individuels	Obligatoire	Ing (ACE)
C9	Mise à jour des indicateurs de suivi	9.1 Indicateurs relatifs aux Programmes de l'État, exécutés par la DAS	Obligatoire	Ing (ACE)
		9.2 Indicateurs relatifs aux programmes d'autres intervenants	Obligatoire	Ing (ACE)

<sup>8</sup> Il s'agit du personnel du consultant recruté pour l'exécution des sous-programmes. Lorsqu'il s'agit du personnel de l'agence d'exécution des précisions sont données entre parenthèse.

#### 4.2. PROCÉDURE D'INTERVENTION AU NIVEAU RÉGIONAL

Les procédures au niveau régional comprennent 9 grandes composantes (tableau ci-après). Pour chacune d'elles, la démarche, les méthodes ou les outils, suivant leur spécificité (obligatoire, recommandée ou suggérée), sont détaillés dans des fiches référencées (FR) en annexe.

Les étapes du processus sont :

- R1. Mise en place des structures déconcentrées du PEPAM :
  - L'Agence régionale d'exécution (ARE) avec le personnel la composant ainsi que leurs missions (voir fiche FR\_AGE\_REG\_EXE en annexe);
  - Le comité régional de pilotage, (voir fiche FR\_COM\_REG\_PIL);
  - Le consultant, Cabinet d'experts (CE) chargé des études, de la supervision et du contrôle de la mise en œuvre du sous-programme dans les différentes communes (FR\_CON\_ARE);
- R2. Mise en place d'un sous-programme d'assainissement concernant différentes communes, sur la base d'études d'état des lieux et comprenant des mesures d'accompagnement avec des volets formation, information et communication ;
- R3. Établissement d'un plan de formation sur la base des inventaires faits au niveau des communes. Les contenus des formations sont définis au niveau central par le consultant. Les listes de personnes à former sont établies lors des enquêtes préliminaires d'étude du milieu. Ces listes sont visées par les maires de communes et contrôlées par le responsable de l'agence régionale d'exécution;
- R4. Exécution du plan de formation des relais communautaires, des enseignants et des maçons. Les fiches de suivi des indicateurs sont présentées en annexe;
- R5. Exécution du programme d'information et de communication au niveau régional, consistant en l'animation du comité de pilotage, la vulgarisation des informations et du manuel de procédure ainsi que l'évolution des indicateurs;
- R6. Collecte des informations techniques relatives à la région en vue de la confection du dossier de demande de proposition pour la construction des ouvrages publics;
- R7. Contrôle de l'exécution des programmes de réalisation des ouvrages publics et individuels dans les communes polarisées.
- R8. Réception provisoire des ouvrages publics et individuels réalisés.
- R9. Mise à jour des indicateurs de suivi au niveau régional.

TABLEAU 4. Processus de mise en œuvre au niveau régional

N°	Étape	Stratégie / Méthode / Outils	Spécification	Responsable
R1	Mise en place des structures de mise en œuvre du PEPAM dans la région	1.1 Agence d'exécution régionale (ARE)	Obligatoire	ACE
		1.2 Comité régional de pilotage	Obligatoire	ACE
		1.3 Consultant chargé des études, de l'ingénierie sociale et du contrôle des travaux	Obligatoire	ACE,
R2	Mise en place d'un programme régional d'assainissement	2.1 Investigations (Enquêtes auprès des services déconcentrés, des services décentralisés, des ONG, établissements publics et privés, etc.)	Obligatoire	TrS, TS
		2.2 Établissement d'un programme régional d'assainissement rural	Obligatoire	S, I
R3	Établissement d'un plan de formation	3.1 Inventaire des effectifs de relais des différentes communes à former	Obligatoire	TrS
		3.2 Inventaire des effectifs d'enseignants des différentes communes à former	Obligatoire	TrS
		3.3 Inventaire des effectifs de maçons des différentes communes à former	Obligatoire	TS
		3.4 Programmation des sessions de formation des relais, des enseignants, des maçons et autres partenaires stratégiques	Obligatoire	S, Ing, CE
R4	Exécution du plan de formation	4.1. Relais communautaires	Obligatoire	TrS, CE
		4.2 Enseignants	Recommandé	TrS, CE
		4.3 Maçons	Obligatoire	TS, CE
R5	Exécution du programme d'information et de communication	5.1 Animation du comité régional de pilotage	Obligatoire	S (ARE),
		5.2 Exploitation des médias locaux	Obligatoire	S (ARE),
		5.3 Diffusion du manuel de procédures et de l'évolution des indicateurs de suivi	obligatoire	S (ARE),
		5.4 Réception provisoire des activités dans les communes	Obligatoire	S (ARE),
R6	Constitution dossier technique régional relatif aux ouvrages publics dans les COM concernées en vue du DAO	6.1 Inventaires des options technologiques retenues	Obligatoire	TS
		6.2 Évaluation quantitative des ouvrages au niveau régional	Obligatoire	TS
R7	Contrôle de l'exécution des programmes de réalisation des ouvrages	8.1 Ouvrages publics	Obligatoire	TS, CE
		8.2 Ouvrages individuels	Obligatoire	TS, CE
R8	Réception provisoire des ouvrages publics et privés	9.1 Ouvrages privés	Obligatoire	Ing (ARE)
		9.2 Ouvrages publics	Obligatoire	Ing (ARE)
R9	Mise à jour des indicateurs de suivi	9.1 Indicateurs concernant les programmes de l'État exécutés par la DA	Obligatoire	Ing (ARE), CE
		9.2 Indicateurs relatifs aux programmes d'autres intervenants		Ing (ARE), CE

### 4.3. PROCÉDURE D'INTERVENTION AU NIVEAU COMMUNAL

Les procédures au niveau local comprennent 9 grandes composantes. Pour chaque composante, la démarche, les méthodes ou les outils, suivant leur spécificité (obligatoire, recommandée ou suggérée), sont détaillés dans des fiches référencées (FCom) en annexe.

Les étapes du processus sont :

COM1. Mise en place des structures déconcentrées du PEPAM :

- Le comité régional de pilotage;
- Le consultant (bureau d'étude), chargé des études, de la supervision et du contrôle de la mise en œuvre du sous-programme dans la Commune;

COM2. Mise en place ou la consolidation du plan local d'assainissement de la Commune, sur la base d'études d'état des lieux et comprenant des mesures d'accompagnement avec des volets formation, information et communication;

COM3. Recensement des personnes à former. Ces listes sont visées par les maires de communes et contrôlées par le responsable de l'agence régionale d'exécution;

COM4. Constitution des prescriptions techniques relatives aux édicules publics;

COM5. Signature d'un protocole délimitant les responsabilités de la Commune et de l'agence régionale d'exécution ;

COM6. Exécution des ouvrages publics, mise en place de la contribution de la COM pour l'exploitation des latrines et formation des exploitants;

COM7. Exécution du programme d'information et de communication au niveau de la Commune ;

COM8. Exécution des ouvrages individuels.

TABLEAU 5. Processus de mise en œuvre au niveau communal

N°	Étape	Stratégie / Méthode / Outils	Spécification	Responsable
COM1	Mise en place des structures du projet	1.1. Installation du comité de pilotage de la Commune	Obligatoire	ARE
		1.2 Installation du maître d'œuvre des études, supervision et contrôle des travaux	Obligatoire	
COM2	Planification (Plan local d'assainissement)	2.1 Étude du milieu	Obligatoire	TrS, TS
		2.2. Conception du plan d'assainissement	Obligatoire	TrS et TS
		2.3. Validation participative du plan d'assainissement	Obligatoire	TrS et TS
COM3	Constitution des listes de personnes ressources à former	3.1. Relais communautaires	Obligatoire	TrS
		3.2 Enseignants	Obligatoire	TS
		3.3 Maçons	Obligatoire	TS
COM4	Constitution des prescriptions techniques relatives aux ouvrages à réaliser dans la Commune	4.1 Adaptation des options technologiques	Obligatoire	TS
		4.2 Dossier technique		
COM5	Établissement de protocoles d'accord COM et ARE	5.1 Signature d'un protocole spécifiant responsabilités de chaque partie	Obligatoire	ARE
COM6	Exécution des ouvrages publics	6.1 Installation de l'entreprise sélectionnée	Obligatoire	ARE
		6.2 Programmation des travaux		TS
		6.3 Contrôle de l'exécution des ouvrages		
		6.4 Mise en place de la contribution de la collectivité locale	Obligatoire	PCR
		6.5 Sélection des exploitants des latrines publiques	Obligatoire	PCR
		6.6 Formation pratique des exploitants à l'entretien et la maintenance	Obligatoire	TS
COM7	Mise en œuvre IEC	7.1 Élaboration de programme mensuel d'IEC dans les écoles	Obligatoire	TS
		7.2 Exécution du programme d'IEC dans les écoles	Obligatoire	Enseignant
		7.3 Contrôle entretien et maintenance des ouvrages scolaires	Obligatoire	TS
		7.4 Supervision de l'IEC dans les villages de la Commune	Obligatoire	TrS
COM8	Exécution et distribution des ouvrages individuels	8.1 Formation des gestionnaires des matériaux de construction	Obligatoire	TS
		8.2 Évaluation quantitative des demandes les différents villages de la CR	Obligatoire	
		8.3 Évaluation des quantités de matériaux de construction	Obligatoire	
		8.4 Commande de matériaux de construction	Obligatoire	
		8.5 Livraison des matériaux de construction à la CR	Obligatoire	
		8.6-Contrôle de la livraison des matériaux dans les villages de la CR	Obligatoire	
		8.7 Contrôle des travaux dans la CR	Obligatoire	

#### 4.4. PROCÉDURE D'INTERVENTION AU NIVEAU VILLAGE

Les procédures au niveau villageois comprennent 8 grandes étapes. Pour chacune d'elles, la démarche, les méthodes ou les outils, suivant leur spécificité (obligatoire, recommandée ou suggérée), sont détaillés dans des fiches référencées (FV) en annexe.

Les étapes du processus sont :

- V1. Plan villageois d'assainissement, élaboré à partir de l'état des lieux ;
- V2. la mise en place du comité villageois de projet ;
- V3. la sélection des personnes à former ;
- V4. Formation en gestion du trésorier et du magasinier, membres du comité villageois ;
- V5. Exécution du programme d'information et de communication au niveau de la Commune ;
- V6. Recensement des demandes en ouvrages individuels ;
- V7. Mise en place des matériaux de construction ;
- V8. Exécution des ouvrages individuels.

TABLEAU 6. Processus de mise en œuvre au niveau village

N°	Étape	Stratégie / Méthode / Outils	Spécification	Responsable
V1	Planification (Plan villageois d'assainissement)	1.1 État des lieux	Obligatoire	TrS, TS
		1.2 Conception du plan d'assainissement du village	Obligatoire	TrS et TS
		1.3 Validation participative du plan d'assainissement du village	Obligatoire	TrS et TS
V2	Mise en place du comité villageois du projet	2.1 Assemblée générales, consultation des OCB, des leaders d'opinion	Obligatoire	TrS et TS
V3	Sélection du personnel d'exécution de l'IEC et des ouvrages individuels	3.1 Relais communautaires	Obligatoire	TrS, TS
		3.2 Maçons	Obligatoire	
		3.3 Transmission liste des maçons et relais à former au niveau régional	Obligatoire	
V4	Formation en Gestion du CVP	4.1 Trésoriers gestionnaires des contreparties financières des bénéficiaires	Obligatoire	TrS
		4.2 Magasiniers gestionnaires des stocks de matériaux de construction	Obligatoire	TS
V5	Mise en œuvre du marketing social	5.1 Élaboration de programme mensuel des relais	Obligatoire	ADC
		5.2 Prêche mensuel sur l'hygiène dans les lieux de culte	Recommandé	Président CVP
		5.3 Entretien avec les ménages	Obligatoire	Relais
		5.4 Discussions de groupe	Obligatoire	Relais
		5.5 Animation théâtrale	Suggéré	TrS
		5.6. Film documentaire	Suggéré	TrS
		5.7 Animation récréative	Suggéré	ADC
		5.8 Animation radio rurale	Suggéré	TrS
		5.9 Sensibilisation des bénéficiaires en entretien et maintenance des ouvrages	Obligatoire	Relais
		5.10 Enregistrement des demandes et des contributions des ménages	Obligatoire	Trésorier
		5.11 Enregistrement ouvrages achevés	Suggéré	Relais
		5.12 Supervision et contrôle du marketing social	Obligatoire	ADC
V6	Recensement de la demande des ménages du village	6.1 Détermination des types et des quantités d'ouvrages individuels	Obligatoire	T Sanitaire
		6.2 Transmission des informations au niveau hiérarchique (Bureau régional)		
V7	Mise en place des matériaux de construction	7.1 Contrôle de la livraison des matériaux au village	Obligatoire	T. sanitaire
		7.2 Livraison des matériaux aux bénéficiaires	Obligatoire	T. sanitaire
V8	Exécution ouvrages individuels	8.1 Programmation du déploiement des maçons	Obligatoire	T. sanitaire
		8.2 Implantation des ouvrages	Obligatoire	T. sanitaire
		8.3 Construction des ouvrages	Obligatoire	Maçons
		8.4 Supervision et contrôle de l'exécution	Obligatoire	T. sanitaire
		8.5 Formation des bénéficiaires en entretien	Obligatoire	Maçons

## **ANNEXES RELATIVES A L'APPROCHE PROJET**

- **Fiches du niveau central (FC)**
- **Fiches du niveau régional (FR)**
- **Fiches du niveau communal (FCOM)**
- **Fiches du niveau village (FV)**

---

**FICHES DU NIVEAU CENTRAL**

**FC\_AGE\_CEN\_EXE : AGENCE CENTRALE D'EXÉCUTION (ACE)**

Objectif	Présentation de la composition du personnel et mission assignée à l'ACE
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur national de l'assainissement</li> <li>• 1 Ingénieur (Bac + 4 ans) (+ au moins 10 ans d'expérience)</li> <li>• 1 Sociologue (bac + 4 ans) (+ 10 ans d'expérience)</li> <li>• 1 Spécialiste en formation, information &amp; communication</li> </ul>
Spécifications	Obligatoire

Composition	Mission
Ingénieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la mise à jour du comité national de pilotage</li> <li>• Appui à l'animation du comité national de pilotage</li> <li>• Appui à l'installation des comités régionaux de pilotage</li> <li>• Élaboration des dossiers d'appel d'offre pour le recrutement de consultants pour les études, contrôle des travaux et ingénierie sociale des programmes régionaux</li> <li>• Élaboration des dossiers d'appel d'offre pour le recrutement d'entreprises de travaux de construction des ouvrages publics dans les régions</li> <li>• Appui au recrutement du consultant chargé des études, de la supervision et du contrôle des travaux ainsi que de l'ingénierie sociale</li> <li>• Supervision et contrôle des activités du consultant (travaux et formation des maçons)</li> <li>• Supervision des entreprises des travaux des édifices publics</li> <li>• Supervision de la mise en œuvre du volet technique du PEPAM</li> <li>• Contrôle de la formation des maçons par le consultant</li> <li>• Réception définitive des ouvrages réalisés (publics et individuels)</li> <li>• Validation ou mise à jour des fiches de suivi des indicateurs au niveau national</li> </ul>
Sociologue (DPIC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la mise à jour du comité national de pilotage</li> <li>• Appui à l'installation des comités de pilotage dans les régions</li> <li>• Élaboration des termes de référence relatifs aux consultations sur l'ingénierie sociale des programmes régionaux</li> <li>• Appui au recrutement des consultants (aspects ingénierie sociale)</li> <li>• Appui à l'animation du comité national de pilotage</li> <li>• Supervision des activités du consultant (volet IEC)</li> <li>• Supervision de l'exécution du volet ingénierie sociale des programmes régionaux d'assainissement</li> <li>• Appui à la supervision de la formation des relais et des enseignants par le consultant</li> <li>• Réception définitive des rapports d'activités d'IEC</li> <li>• Validation de la mise à jour des indicateurs de suivi concernant les régions par le consultant (volet IEC)</li> </ul>
Spécialiste en information, communication et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la mise à jour du comité national de pilotage</li> <li>• Appui à l'installation des comités de pilotage dans les régions</li> <li>• Appui à l'élaboration des termes de référence relatifs aux à la formation dans le cadre de l'exécution des programmes régionaux</li> <li>• Appui au recrutement des consultants (aspects liés à la formation)</li> <li>• Appui à l'animation du comité national de pilotage</li> <li>• Validation ou mise en place du volet communication au niveau national</li> <li>• Supervision des activités du consultant lié à la mise à jour des indicateurs de suivi</li> <li>• Supervision de la formation des relais et des enseignants par le consultant</li> <li>• Mise à jour des indicateurs de suivi</li> <li>• Diffusion des informations relatives au programme au niveau national</li> <li>• Gestion de l'information et de la documentation</li> </ul>

## FC\_COM\_NAT\_PIL : COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE (CNP)

- Membres actuels :
  - Un représentant de la Primature,
  - Un représentant du Ministre chargé de l'Hydraulique,
  - Un représentant du Ministre chargé de l'Assainissement,
  - Le Directeur de l'Hydraulique,
  - Le Directeur de l'Assainissement,
  - Le Directeur de la Prévention Individuelle et Collective,
  - Le Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance,
  - Le Directeur de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau,
  - Le Directeur du Génie Rural, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels
  - Le Directeur de l'Environnement et des Établissements Classés,
  - Le Directeur de la Famille du Ministère chargé de la Femme et de la Famille,
  - Le Directeur Général de la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES),
  - Le Directeur Général de la Sénégalaise Des Eaux (SDE),
  - Le Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS),
  - Un représentant de la Cellule nationale de l'OMVS,
  - Le Coordonnateur du PEPAM,
  - Le Directeur du Budget du Ministère chargé de l'Économie et des Finances,
  - Le Directeur de la Planification du Ministère chargé du Plan,
  - Le Directeur de la Coopération Économique et Financière du Ministère chargé de l'Économie et des Finances,
  - Le Directeur de la Dette et de l'Investissement du Ministère chargé de l'Économie et des Finances,
  - Le Directeur de la Prévision et de la Statistique du Ministère chargé de l'Économie et des Finances,
  - Le Directeur des Collectivités Locales,
  - Un représentant de l'Association des Présidents de Région (APR),
  - Un représentant de l'Association des Maires du Sénégal (AMS),
  - Un représentant de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine,
  - Un représentant du CONGAD,
  - Un représentant de la FONGS,
  - Un représentant de l'ADEETELS (Association de Consommateurs),
  - Un représentant de l'ASCOSÉN (Association de Consommateurs),
  - Un représentant du Conseil National du Patronat (CNP),
  - Un représentant de la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES),
  - Un représentant du Partenariat National de l'Eau,
  - Un représentant de l'Association des Cadres des Sociétés d'Eau (ACASE),
  - Un représentant des Associations d'usagers de forages
  - Secrétariat exécutif du PNDL
  - Direction nationale de l'hygiène

**FC\_CON\_ ACE : CONSULTANT (SUPERVISION / CONTRÔLE DES TRAVAUX ET INGÉNIERIE SOCIALE)**

Objectif	Présentation du consultant
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Ingénieur (Bac + 4 ans) (au moins 10 ans d'expérience)</li> <li>• 1 Sociologue (bac + 4 ans) (au moins 10 ans d'expérience)</li> <li>• 1 Cabinet d'experts (Bac + 5) (au moins 10 ans d'expérience)</li> </ul>
Spécifications	Obligatoire

Composition	Mission
<p><b>Ingénieur</b></p> <p>Bac + 4 ans de formation en génie sanitaire, civil, ou rural.</p> <p>Expérience d'au moins 10 ans en assainissement autonome en milieu défavorisé, en zone rurale, en gestion de projet, en approches participative, en formation de formateurs</p>	<p><b>Volet réalisation des ouvrages</b> individuels et collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et supervision du volet technique des études d'état des lieux dans les régions</li> <li>• Conception générale, planification et coordination des travaux dans l'ensemble des zones couvertes par la mission</li> <li>• Élaboration et exécution des programmes de formation des ingénieurs juniors et techniciens supérieurs impliqués dans la mise en œuvre du programme aux technologies d'assainissement et au manuel de procédures</li> <li>• Supervision de l'exécution des programmes de construction des édifices publics dans les différentes régions couvertes par la mission</li> <li>• Supervision de l'exécution des programmes de construction des ouvrages individuels dans les différentes régions couvertes par la mission</li> <li>• Élaboration des décomptes concernant les ouvrages individuels et collectifs</li> </ul> <p><b>Volet appui au suivi évaluation du programme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement des situations de référence en matière de couverture en assainissement autonome des régions couvertes par la mission</li> <li>• Validation des fiches de suivi des indicateurs élaborés par les ingénieurs juniors</li> <li>• Mise à jour des fiches de suivi des indicateurs techniques</li> </ul>
<p><b>Sociologue</b></p> <p>Bac + 4 avec au moins 10 ans d'expérience en développement communautaire, gestion de projet en milieu rural, approches participatives adaptées à l'assainissement en zone rurale, en formation de formateurs, en IEC</p>	<p><b>Volet ingénierie sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et supervision des études d'état des lieux (volet socio économiques)</li> <li>• Développement de stratégie pour un changement de comportement</li> <li>• Conception du programme de marketing social et de communication au niveau national pour susciter la demande</li> <li>• Conception du programme de formation des travailleurs sociaux, agents de développement communautaire et relais communautaires</li> <li>• Validation des programmes régionaux proposés par la représentation régionale de la maîtrise d'œuvre</li> <li>• Contrôle de l'exécution du programme de formation/marketing social/communication</li> <li>• Élaboration des décomptes concernant les prestations (ingénierie sociale, formations et ouvrages réalisés)</li> </ul> <p><b>Volet appui au suivi évaluation du programme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement des situations de référence en matière de comportement en rapport avec l'hygiène au niveau des zones d'intervention de la mission</li> <li>• Transmission aux représentations régionales des formulaires pour le suivi des indicateurs dans les régions et les communautés rurales</li> <li>• Réception des fiches de suivi des indicateurs régionaux mises à jour par ses bureaux régionaux et visées par les ARE</li> <li>• Mise à jour des fiches de suivi des indicateurs concernant l'ensemble des régions couvertes par la mission</li> <li>• Transmission à l'agence d'exécution des fiches de suivi des indicateurs mises à jour dans les zones couvertes par la mission</li> <li>• Transmission des décomptes à l'agence d'exécution du sous programme.</li> </ul>

## FC\_RAP\_ETA\_REG : RAPPORT D'ÉTAT DES LIEUX DES RÉGIONS POLARISÉES

Le rapport doit découler des rapports d'état des lieux des régions polarisées

Région de	
Responsable	<b>Ingénieur et sociologue</b>

Intitulé	Objectif
<i>Étude du milieu</i>	<i>Indication sur le contenu minimal du rapport</i>
<p><b>1. Données générales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique</li> <li>Différentes régions composant le sous-programme, population, ménages</li> <li>Données hydrogéologiques, hydrographiques</li> <li>Données économiques et financières</li> </ul> <p><b>2. Niveau de couverture en assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des ménages des différentes régions</li> <li>Des établissements publics</li> </ul> <p><b>3. Institutions ou organisations régionales existantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire des structures administratives</li> <li>Inventaire des ONG, activités et expériences</li> <li>Autres acteurs clés de l'assainissement</li> </ul> <p><b>4. Aspects socio-sanitaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévalence des maladies en général</li> <li>Prévalence des maladies liées à l'insalubrité</li> <li>Connaissances, attitudes et pratiques en matière d'hygiène</li> </ul> <p><b>5. Demande potentielle en assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assainissement individuel</li> <li>Assainissement semi collectif</li> </ul>	

## FC\_PRO\_ASS\_CON : SOUS-PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT CONSOLIDÉS

Les sous-programmes doivent être consolidés à l'aide des plans des régions concernées

Zones ou régions couvertes	
Objectif	<i>Indication sur le contenu minimal du rapport</i>

### Résumé de l'état des lieux (FC2.1)

#### Objectif

nombre et typologie des ouvrages à réaliser pour atteindre les objectifs du PEPAM

#### Organisation à mettre en place

- Comité de pilotage de l'assainissement
  - Composition
  - Rôle des membres
  - Conditions de fonctionnement
  - Conditions de mise en œuvre du projet
- Structure d'appui (maître d'œuvre)
  - Composition
  - Rôle
  - Méthode d'intervention

#### Aspects financiers

- Plan d'investissement en assainissement
- Système de recouvrement des charges récurrentes des ouvrages publics
- Participation des bénéficiaires des ouvrages individuels : 10%
- Conditions de recouvrement des contributions des bénéficiaires ouvrages individuels
- Condition de gestion des sommes recouvrées (contribution aux investissements, charges récurrentes)
- Conditions de paiement des relais communautaires
- Conditions de paiement des maçons réalisant les ouvrages individuels

#### Mesures d'accompagnement

- Formation
  - Nombre de relais à former
  - Nombre de maçons à former
  - Nombre d'enseignants à former
  - Nombre de gestionnaires d'ouvrage public à former
- Marketing social
  - Stratégie à mettre en place
  - Outils à produire
  - Autres dispositions à prendre

#### Demande potentielle en ouvrages individuels et collectifs

**FC\_FOR\_REL\_001 : CONTENU DE LA FORMATION DES RELAIS COMMUNAUTAIRES**

<b>Objectif</b>	<b>Indication sur le contenu de la formation en IEC</b>
<b>Responsable activité</b>	<b>Sociologue du maître d'œuvre</b>
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Influenceurs relais communautaires</b></li> </ul>
<b>Régions concernées</b>	
<b>Spécification</b>	<b>Obligatoire</b>

Intitulé	Objectif
<b>Formation des relais féminins</b>	<b>Indication sur le contenu de la formation</b>
<p><b>Cours théorique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction au projet d'assainissement du village</li> <li>• Rôle des différents acteurs du village</li> <li>• Buts de l'animation et de la participation communautaire</li> <li>• Buts de la participation communautaire</li> <li>• Qualités d'un animateur</li> <li>• Contraintes liées à une bonne participation</li> <li>• Conduite d'une activité d'animation</li> <li>• Prévalence des maladies : spécificités de la localité</li> <li>• Voies de contaminations</li> <li>• Barrières de lutte contre les maladies</li> <li>• Technologies d'assainissement à promouvoir</li> <li>• Constat d'achèvement des ouvrages individuel</li> <li>• Enregistrement des ouvrages achevés</li> <li>• Méthode d'entretien et de maintenance des ouvrages</li> <li>• Marketing social,</li> <li>• Éducation financière</li> <li>• Financement participatif</li> </ul> <p><b>Cours pratique : utilisation des outils et des techniques d'animation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation porte à porte</li> <li>• Animation de discussion de groupe</li> <li>• Exploitation, entretien des ouvrages individuels</li> </ul>	

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'agence nationale d'exécution PEPAM</b>	
<b>Nom</b>	<i>Sociologue, Cabinet d'expert, Agence de communication</i>	<i>Sociologue (DPIC)</i>	<i>Chargé de la formation (Direction, chargée de l'assainissement)</i>
<b>Date</b>			
<b>Signature</b>			

**FC\_FOR\_ENS\_001 : CONTENU DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS**

<b>Objectif</b>	<i>Indication sur le contenu de la formation des enseignants</i>
<b>Responsable activité</b>	<i>Sociologue du maître d'œuvre</i>
<b>Cible</b>	<i>Enseignants</i>
<b>Régions concernées</b>	
<b>Spécification</b>	<i>Obligatoire</i>

<b>Intitulé</b>	<b>Objectif</b>
<b>Formation des enseignants</b>	<b>Indication sur le contenu de la formation</b>
<p><b>Cours théorique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction au projet d'assainissement</li> <li>• Rôle des différents acteurs du village</li> <li>• Stratégie HESAWA (Health Sanitation and Water)</li> <li>• Processus HESAWA</li> <li>• L'hygiène en milieu scolaire</li> <li>• L'hygiène des menstruations</li> <li>• Prévalence des maladies : spécificités de la localité</li> <li>• Voies de contaminations</li> <li>• Barrières de lutte contre les maladies</li> <li>• Technologies d'assainissement scolaire</li> <li>• Méthode d'exploitation, d'entretien et de maintenance des ouvrages</li> <li>• Introduction aux fiches de suivi des indicateurs</li> </ul>	

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'agence nationale d'exécution PEPAM</b>	
<b>Nom</b>	<i>Sociologue, Cabinet d'expert, Agence de communication</i>	<i>Sociologue (DPIC)</i>	<i>Chargé de la formation (Direction, chargée de l'assainissement)</i>
<b>Date</b>			
<b>Signature</b>			

## FC\_FOR\_MAC\_001 : CONTENU DE LA FORMATION DES MAÇONS

<b>Objectif</b>	Former les maçons à la construction des ouvrages
<b>Responsable</b>	<i>Ingénieur du maître d'œuvre</i>

---

<b>Cible</b>	Maçons, Entreprise de BTP
<b>Régions concernées</b>	
<b>Commune de</b>	
<b>Démarche</b>	<i>Formation par groupe de 10 maçons (théorie et pratique)</i>
<b>Spécification</b>	<i>Obligatoire</i>

### Cours théoriques

- Information et sensibilisation sur la problématique et la finalité de l'assainissement
- Introduction au projet d'assainissement du village
- Rôle des différents acteurs du village
- Analyse d'une situation d'assainissement à l'échelle d'une concession
- Élaboration d'un projet de latrines à l'échelle d'une concession
- Caractéristiques techniques, fonctionnelles des latrines individuelles, des lavoirs et des puisards
- Règles d'utilisation et de maintenance des ouvrages
- Éducation financière,
- Professionnalisation et Gestion de l'activité,
- Stratégie commerciale,
- Accès au financement des PME et TPE

### Cours pratiques

- Construction de chaque type d'ouvrage individuel retenu dans le projet
- Exploitation et entretien des ouvrages

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'agence nationale d'exécution PEPAM</b>	
<b>Nom</b>	<i>Sociologue</i>	<i>Ingénieur</i>	<i>Chargé de la formation (Direction, chargée de l'assainissement)</i>
<b>Date</b>			
<b>Signature</b>			

**FC\_FOR\_REL\_002 : LISTE DES RELAIS COMMUNAUTAIRES À FORMER**

Objectif	<b>Dresser la liste des relais communautaires à former</b>
Responsable activité	<b>Travailleur social du maître d'œuvre</b>
Cible	<b>Relais communautaires</b>
Régions concernées	
Spécification	<b>Obligatoire</b>
Mois	

N°	COM1	COM2	COM .....	COMn
<b>Total</b>				

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'agence nationale d'exécution PEPAM</b>	
<b>Nom</b>	<i>Sociologue, Cabinet d'expert, Agence de communication</i>	<i>Sociologue (DPIC)</i>	<i>Chargé de la formation (Direction, chargée de l'assainissement)</i>
<b>Date</b>			
<b>Signature</b>			



**FC\_FOR\_MAC\_002 : LISTE DES MAÇONS À FORMER**

**Objectif** Dresser la liste des maçons à former  
**Responsable activité** Ingénieur du maître d'œuvre  
**Cibles** Maçons  
**Régions concernées**  
**Spécification** Obligatoire  
**Mois**

N°	Région <sub>1</sub>	Région <sub>2</sub>	Région.....	Région <sub>n</sub>
<b>Total</b>				

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'agence nationale d'exécution PEPAM</b>	
<b>Nom</b>	Sociologue	Sociologue (DPIC)	Chargé de la formation (Direction, chargée de l'assainissement)
<b>Date</b>			
<b>Signature</b>			

**FC\_FOR\_REL\_003 : LISTE DES RELAIS COMMUNAUTAIRES FORMÉS**

**Objectif** Dresser la *Liste des relais communautaires formés*  
**Responsable activité** *Sociologue du maître d'œuvre, Cabinet d'expert, Agence de communication*  
**Cibles** Relais communautaires  
**Régions concernées**  
**Spécification** *Obligatoire*  
**Mois**

N°	Région <sub>1</sub>	Région <sub>2</sub>	Région.....	Région <sub>n</sub>
<b>Total</b>				

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'agence nationale d'exécution PEPAM</b>	
<b>Nom</b>	<i>Sociologue</i>	<i>Sociologue (DPIC)</i>	<i>Chargé de la formation (Direction, chargée de l'assainissement)</i>
<b>Date</b>			
<b>Signature</b>			

**FC\_FOR\_ENS\_003 : LISTE DES ENSEIGNANTS FORMÉS**

**Objectif** *Dresser la liste des relais communautaires formés*  
**Responsable activité** *Sociologue du maître d'œuvre, Cabinet d'expert, Agence de communication*  
**Cibles**  
**Régions concernées**  
**Spécification** *Obligatoire*  
**Mois**

N°	Région <sub>1</sub>	Région <sub>2</sub>	Région.....	Région <sub>n</sub>
<b>Total</b>				
<b>Effectif</b>				

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'agence nationale d'exécution PEPAM</b>	
<b>Nom</b>	<i>Sociologue, Cabinet d'expert, Agence de communication</i>	<i>Sociologue (DPIC)</i>	<i>Chargé de la formation (Direction, chargée de l'assainissement)</i>
<b>Date</b>			
<b>Signature</b>			

**FC\_FOR\_MAC\_003 : LISTE DES MAÇONS FORMÉS**

**Objectif** *Dresser la liste des relais communautaires formés*  
**Responsable activité** *Ingénieur du maître d'œuvre*  
**Cibles** *Maçons, entreprise de BTP*  
**Régions concernées**  
**Spécification** *Obligatoire*  
**Mois**

N°	Région <sub>1</sub>	Région <sub>2</sub>	Région.....	Région <sub>n</sub>
<b>Total</b>				

	Pour le Consultant	Pour l'agence nationale d'exécution PEPAM	
<b>Nom</b>	<i>Sociologue, Cabinet d'expert, Agence de communication</i>	<i>Ingénieur (Direction, chargée de l'assainissement)</i>	<i>Chargé de la formation (Direction, chargée de l'assainissement)</i>
<b>Date</b>			
<b>Signature</b>			

## FC\_RED\_IEC\_001 : RÉCEPTION DÉFINITIVE DES ACTIVITÉS D'IEC

Élaboré par le sociologue/agence de communication du consultant sur la base de la fiche FR\_REP\_IEC et validé par le sociologue de l'agence nationale d'exécution du programme (sociologue DPIC).

**Objectif** Réception définitive des activités d'IEC dans les communes  
**Responsable activité** Sociologue, Cabinet d'Expert, Agence de Communication  
**Cible** Bénéficiaires, influenceurs, exécutants, financiers  
**Région**  
**Commune de**  
**Mois**

Commune	.....	....	...	....	Total
Entretien individuel avec les ménages					
Discussion de groupe					
Animation récréative					
Animation radio rurale					
Sensibilisation à l'entretien des ouvrages					
Rencontre des opérateurs économiques exécutants <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerçant</li> <li>• Conducteur de charrette</li> <li>• Creuseur de fosse septique</li> <li>• Entreprise de construction</li> <li>• Fabricants de latrines</li> <li>• Ferrailleurs</li> <li>• Maçons</li> <li>• Menuisier</li> <li>• Mouleur</li> <li>• Plombier</li> <li>• Quincailler</li> <li>• Technicien en génie civil</li> <li>• Transporteur</li> <li>• Vendeur de latrines</li> <li>• Vendeur de matériel et équipement de quincaillerie et BTP</li> </ul>					
Rencontre des opérateurs économiques financiers <ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque</li> <li>• SFD</li> <li>• Mutuelle de Santé</li> <li>• Assureur / Courtier</li> <li>• Etc.</li> </ul>					
.....					
<b>Demande recensées</b>					

	Pour le Consultant	Pour l'Agence nationale d'exécution
<b>Nom/fonction</b>	<i>Sociologue</i>	<i>Sociologue</i>
<b>Date</b>		
<b>Signature</b>		

**FC\_RED\_OUV\_IND : RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES INDIVIDUELS**

Établi sur la base des fiches de Réception provisoire des ouvrages individuels réalisés dans les communes polarisées FR\_REP\_OUV\_IND

Objectif	<b>Faire état de la réception définitive des ouvrages individuels réalisés dans les communes polarisées</b>
Responsable activité	<b>Ingénieur de l'agence d'exécution</b>
Cible	<b>Agence Régionale d'Exécution</b>
Région de	
Mois de	
Spécification	<b>Obligatoire</b>

Région de	Nombre de latrines VIP	Nombre de TCM	Nombre de lavoirs puisard	.....	.....

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'Agence régionale d'exécution</b>
<b>Nom/ fonction</b>	<i>Ingénieur</i>	<i>L'Ingénieur</i>
<b>Date</b>		
<b>Signature</b>		

## FC\_RED\_OUV\_PUB : RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES PUBLICS

Établi à partir de la fiche FR\_REP\_OUV\_PUB (réception provisoire des ouvrages publics)

Objectif	<b>Faire état de la réception définitive des ouvrages public</b>
Responsable activité	<b>Ingénieur de la représentation régionale de l'agence d'exécution</b>
Cible	<b>Agence Régionale d'Exécution</b>
Région de	
Mois de	

Région de	Latrine scolaire	Latrine marché	Latrine de	.....	.....

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'Agence régionale d'exécution</b>
Nom/ fonction	<i>Technicien supérieur</i>	<i>L'Ingénieur</i>
Date		
Signature		

## **FICHES DU NIVEAU RÉGIONAL**

---

**FR\_AGE\_REG\_EXE : AGENCE RÉGIONALE D'EXÉCUTION (ARE)**

<b>Région de</b>	
<b>Objectif</b>	<i>Composition du personnel et mission assignée</i>
<b>Exécutant</b>	<i>Travailleur social et technicien supérieur du maître d'œuvre</i>

<b>Composition (niveau de formation)</b>	<b>Spécification</b>
1 Ingénieur (Bac + 4 ans) ou TS (+ au moins 5 ans d'expérience)	Obligatoire
1 Sociologue (bac + 4 ans) ou Travailleur social (+ 3 ans d'expérience)	Obligatoire

<b>Composition</b>	<b>Rôle</b>
Ingénieur ou technicien supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la mise en place du comité régional de pilotage</li> <li>• Appui à l'installation des comités de pilotage dans les communautés rurales polarisées</li> <li>• Appui à la mise en place du consultant pour les études et le contrôle des travaux</li> <li>• Appui à l'animation du comité de pilotage</li> <li>• Supervision des activités du consultant (contrôleur des travaux)</li> <li>• Supervision des entreprises des travaux des édifices publics</li> <li>• Supervision de l'élaboration du volet technique du programme régional d'assainissement</li> <li>• Supervision de la formation des maçons par le consultant</li> <li>• Diffusion des informations techniques relatives au programme dans la région</li> <li>• Réception provisoire des ouvrages réalisés (publics et individuels)</li> <li>• Validation de la mise à jour des indicateurs de suivi dans la région par le consultant</li> </ul>
Sociologue ou travailleur social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la mise en place du comité régional de pilotage</li> <li>• Installation des comités de pilotage dans les communautés rurales polarisées</li> <li>• Appui à la mise en place du consultant pour les études et le contrôle des travaux</li> <li>• Appui à l'animation du comité de pilotage régional</li> <li>• Supervision des activités du consultant (volet IEC)</li> <li>• Supervision de l'élaboration du volet ingénierie sociale du programme régional d'assainissement</li> <li>• Supervision de la formation des relais et des enseignants par le consultant</li> <li>• Diffusion des informations relatives au programme dans la région</li> <li>• Diffusion du manuel de procédures dans la région et les CR</li> <li>• Réception provisoire des rapports d'activités d'IEC</li> <li>• Validation de la mise à jour des indicateurs de suivi dans la région par le consultant (volet IEC)</li> </ul>

**FR\_COM\_PIL : COMITÉ RÉGIONAL DE PILOTAGE (CRP)**

<b>Région de</b>	
<b>Objectif</b>	<i>Composition CRP</i>
<b>Exécutant</b>	<i>UCP en rapport avec l'Agence nationale d'exécution</i>

	<b>Composition</b>
CRP	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gouverneur</li><li>• Représentant de l'Agence régionale d'exécution du volet assainissement</li><li>• Agence régionale de développement (ARD)</li><li>• Représentant de la Brigade régionale d'hygiène</li><li>• Représentant de la Région médicale</li><li>• Direction régionale chargée de l'hydraulique rurale</li><li>• Représentant des ONG</li><li>• Représentant du Conseil régional</li><li>• Représentant Association des Conseils ruraux</li><li>• Direction régionale de l'environnement</li><li>• Direction régionale chargée de la promotion de la femme</li></ul>

**FR\_CON\_ ARE : CONSULTANT (SUPERVISION ET CONTRÔLE DES TRAVAUX ET INGÉNIERIE SOCIALE)**

<b>Région de</b>	
<b>Objectif</b>	<i>Composition du personnel et mission assignée</i>

<b>Composition</b>	<b>Rôle</b>
Technicien supérieur (+ 5 ans d'expérience en assainissement autonome et gestion de projet et en formation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite des études d'état des lieux (volets techniques)</li> <li>• Appui à la conception du volet technique du programme</li> <li>• Appui à la mise en place des structures d'exécution du programme dans les communautés rurales</li> <li>• Introduction dans les différentes communautés rurales des entreprises chargées de la réalisation des latrines publiques</li> <li>• Appui à la sélection des maçons</li> <li>• Organisation et conduite de la formation des maçons</li> <li>• Appui à la formation des gestionnaires des latrines publiques</li> <li>• Formation des gestionnaires des matériaux de construction dans les communautés rurales</li> <li>• Constitution des informations techniques du dossier d'appel d'offre pour les latrines publiques</li> <li>• Supervision et contrôle de l'exécution des ouvrages collectifs dans les communautés rurales polarisées</li> <li>• Supervision des activités des techniciens sanitaires dans les communautés rurales</li> <li>• Commande et fourniture de matériaux de construction aux communautés rurales</li> <li>• Appui à la mise à jour à jour des fiches de suivi des indicateurs</li> <li>• Appui à la réception provisoire des travaux dans les communautés rurales</li> </ul>
Travailleur social (+ 3 ans au moins en gestion de projet en milieu rural, en ingénierie sociale et en formation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite des études d'état des lieux (volet socio économiques)</li> <li>• Appui à la conception du volet ingénierie sociale du programme</li> <li>• Mise en place des structures d'exécution du programme dans les communautés rurales</li> <li>• Appui à la sélection des relais communautaires et des enseignants</li> <li>• Organisation et conduite de la formation des relais, des enseignants</li> <li>• Formation des gestionnaires des latrines publiques</li> <li>• Formation des gestionnaires des contreparties des bénéficiaires d'ouvrages</li> <li>• Supervision et contrôle de l'exécution du volet ingénierie sociale dans les communautés rurales polarisées</li> <li>• Supervision des activités des agents de développement communautaires dans les communautés rurales</li> <li>• Appui à la mise à jour à jour des fiches de suivi des indicateurs</li> <li>• Appui à la réception provisoire des travaux dans les communautés rurales</li> </ul>

**FR\_RAP\_ETA : RAPPORT D'ÉTAT DES LIEUX**

Le rapport doit découler des rapports d'état des lieux des communautés rurales polarisées

<b>Région de</b>	
<b>Responsable</b>	Travailleur social et technicien supérieur

<b>Intitulé</b>	<b>Objectif</b>
<i>Étude du milieu</i>	<i>Indication sur le contenu minimal du rapport</i>
<p><b>1. Données générales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique</li> <li>Différents CR composant la région, population, ménages</li> <li>Données hydrogéologiques, hydrographiques</li> <li>Données économiques et financières de la région</li> </ul> <p><b>2. Niveau de couverture en assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des ménages des différentes CR</li> <li>Des établissements publics</li> </ul> <p><b>3. Institutions ou organisations régionales existantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire des structures administratives</li> <li>Inventaire des ONG, activités et expériences</li> <li>Autres acteurs clés de l'assainissement</li> </ul> <p><b>4. Aspects socio-sanitaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévalence des maladies en général</li> <li>Prévalence des maladies liées à l'insalubrité</li> <li>Connaissances, attitudes et pratiques en matière d'hygiène</li> </ul> <p><b>5. Demande potentielle en assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assainissement individuel</li> <li>Assainissement semi collectif</li> </ul>	

**FR\_PLA\_REG\_ASS : PLAN RÉGIONAL D'ASSAINISSEMENT**

Le plan doit découler des plans élaborés à la base dans les communautés rurales

<b>Région de</b>	
<b>Objectif</b>	<i>Indication sur le contenu minimal du rapport</i>

**Résumé de l'état des lieux (FR2.1)**

**Objectif**

nombre et typologie des ouvrages à réaliser pour atteindre les objectifs du PEPAM

**Organisation à mettre en place**

- Comité de pilotage de l'assainissement
  - Composition
  - Rôle des membres
  - Conditions de fonctionnement
  - Conditions de mise en œuvre du projet
- Structure d'appui (maître d'œuvre)
  - Composition
  - Rôle
  - Méthode d'intervention

**Aspects financiers**

- Plan d'investissement en assainissement
- Système de recouvrement des charges récurrentes des ouvrages publics
- Participation des bénéficiaires des ouvrages individuels : 10%
- Conditions de recouvrement des contributions convenues des bénéficiaires ouvrages individuels
- Condition de gestion des sommes recouvrées (contribution aux investissements, charges récurrentes)
- Conditions de paiement des relais communautaires
- Conditions de paiement des maçons réalisant les ouvrages individuels

**Mesures d'accompagnement**

- Formation
  - Nombre de relais à former
  - Nombre de maçons à former
  - Nombre d'enseignants à former
  - Nombre de gestionnaires d'ouvrage public à former
- Marketing social
  - Stratégie à mettre en place
  - Outils à produire
  - Autres dispositions à prendre

**Demande potentielle en ouvrages individuels et collectifs**









**FR\_FOR\_ENS\_003: LISTE DES ENSEIGNANTS FORMÉS AU NIVEAU RÉGIONAL**

Objectif	<b>Liste des enseignants formés</b>
Responsable activité	<b>Travailleur social du maître d'œuvre</b>
Cible	<b>Enseignants</b>
Région	
Spécification	<b>Obligatoire</b>
Mois	

N°	CR1	CR2	CR...	CRn

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'agence régionale d'exécution PEPAM</b>
<b>Nom</b>		
<b>Date</b>		
<b>Signature</b>		



Objectif	<b>Réception provisoire des activités d'Information, Éducation et Communication dans les communautés rurales</b>
Responsable activité	<b>Sociologue, Cabinet d'Expert, Agence de communication</b>
Cibles	<b>Bénéficiaires, influenceurs</b>
Région de	
Communauté rurale de	
Mois	

Communauté rurale de	.....	....	...	....	Total
<b>Entretien individuel avec les ménages</b>					
<b>Discussion de groupe</b>					
<b>Animation récréative</b>					
<b>Animation radio rurale</b>					
<b>Sensibilisation à l'entretien des ouvrages</b>					
.....					
.....					
.....					
<b>Demande recensées</b>					

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'Agence régionale d'exécution</b>
<b>Nom/ fonction</b>	<i>Travailleur social</i>	<i>Le Sociologue</i>
<b>Date</b>		
<b>Signature</b>		

## FR\_REP\_OUV\_PUB : RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES PUBLICS

Établi à partir de la fiche FCOM 6.3

Objectif	<b>Faire état de la réception provisoire des ouvrages publics</b>
Responsable activité	<b>Ingénieur de la représentation régionale de l'agence d'exécution</b>
Cible	<b>Agence régionale d'Exécution</b>
Région de	
Mois de	

Communauté rurale	Latrine scolaire	Latrine dans marché	Latrine dans ...	Latrine dans ...	Total

	<b>Pour le Consultant</b>	<b>Pour l'Agence régionale d'exécution</b>
Nom/ fonction	<i>Technicien supérieur</i>	<i>L'Ingénieur</i>
Date		
Signature		

## **FICHES DU NIVEAU COMMUNAL**

---

**FCOM\_COM\_LOC\_PIL : COMPOSITION DU COMITÉ LOCAL DE PILOTAGE**

<b>Objectif</b>	Composition du comité local de pilotage
<b>Responsable activité</b>	<i>Sous Préfet</i>
<b>Cible</b>	Membres du comité local de pilotage
<b>Communauté rurale de</b>	
<b>Objectif</b>	<i>Composition du comité</i>

Composition	Spécification
<b>1 président</b>	<b>Le Sous Préfet</b>
<b>1 Vice Président</b>	<b>Le PCR</b>
<b>Autres membres</b>	<b>Le Conseiller rural chargé de l'assainissement</b>
	<b>Au moins deux représentés des GPF</b>
	<b>Un représentant de l'éducation nationale</b>
	<b>Un représentant du Service d'hygiène (s'il en existe localement)</b>
	<b>Un représentant des ASUFOR</b>
	<b>Un représentant du Ministère chargé de l'assainissement</b>
	<b>Un représentant des ONG</b>
	<b>Un représentant des OCB</b>

## FCOM\_COM\_MOE\_CR : COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU MAÎTRE D'ŒUVRE DANS LA COMMUNAUTÉ RURALE

Objectif	<b>Composition de l'équipe du maître d'œuvre dans la communauté rurale</b>
Responsable activité	<i>Maître d'œuvre</i>
Cible	
Région de	
Communauté rurale de	

Composition	Rôle
<b>1 Technicien sanitaire (brevet + 2 ans)</b>	Appui à la collecte d'informations pour l'étude du milieu
	Appui à la formation des maçons
	Appui à la formation des gestionnaires villageois des matériaux
	Quantification périodique des ouvrages demandés
	Transmission des demandes en ouvrages au technicien supérieur régional
	Réception des matériaux de construction fournis par le TS régional
	Livraison des matériaux de construction aux villages polarisés
	Contrôle de la livraison des matériaux de construction aux bénéficiaires
	Implantation des ouvrages individuels
	Contrôles des travaux de construction des ouvrages individuels
<b>1 Agent de développement communautaire (brevet + expérience en travail communautaire)</b>	Appui à l'animation du comité villageois de projet
	Appui à la collecte d'informations sociales pour l'étude du milieu
	Appui à la formation des gestionnaires de matériaux de construction
	Appui à la formation des gestionnaires des contributions des bénéficiaires
	Supervision et contrôle du programme de marketing social

**FCOM\_RAP\_ETA : RAPPORT D'ÉTAT DES LIEUX**

Objectif	<b>Rapport d'état des lieux</b>
Responsable activité	<b>Travailleur social et technicien supérieur</b>
Cible	Comité local de pilotage
Région de	
Communauté rurale de	

Intitulé	Objectif
<i>Étude du milieu</i>	<i>Indication sur le contenu minimal du rapport</i>
<p><b>1. Données générales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Différents villages composant la CR, population, ménages</li> <li>Établissements publics dans la CR</li> <li>Situation géographique</li> <li>Données hydrogéologiques, hydrographiques</li> <li>Données économiques et financières de la CR</li> <li>Description du plan de développement local et éventuellement du PLHA</li> </ul> <p><b>2. Typologie des établissements publics</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écoles : nombre, nombre d'élèves, de salle de classe</li> <li>Structures de santé, types et nombre</li> <li>Marché</li> <li>Gares</li> <li>Autres</li> </ul> <p><b>3. Niveau de couverture en assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>villages</li> <li>Établissements publics</li> </ul> <p><b>4. Institutions ou organisations locales existantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire des structures administratives</li> <li>Inventaire des OCB, activités et expériences</li> <li>Existence de maçons, de relais communautaire</li> </ul> <p><b>5. Aspects socio-sanitaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévalence des maladies en général</li> <li>Prévalence des maladies liées à l'insalubrité</li> <li>Connaissances, attitudes et pratiques en matière d'hygiène</li> </ul> <p><b>6. Demande en assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Latrines privées</li> <li>Latrines publiques</li> <li>Lavoir</li> <li>Douche</li> </ul>	

**FCOM\_PLA\_ASS: PLAN LOCAL D'ASSAINISSEMENT**

Objectif	<b>Indication sur le contenu minimal du rapport</b>
Responsable activité	<b>Président du Comité de pilotage</b>
Cible	<b>Comité de pilotage</b>
Région de	
Communauté rurale de	
Village de	

**Résumé de l'état des lieux**

**Objectif**

nombre et typologie des ouvrages à réaliser pour atteindre les objectifs du PEPAM

**Organisation à mettre en place**

- Comité de pilotage de l'assainissement
  - Composition
  - Rôle des membres
  - Conditions de fonctionnement
  - Conditions de mise en œuvre du projet
- Structure d'appui (maître d'œuvre)
  - Composition
  - Rôle
  - Méthode d'intervention

**Aspects financiers**

- Plan d'investissement en assainissement provenant du budget de la CR
- Système de recouvrement des charges récurrentes des ouvrages publics
- Participation des bénéficiaires des ouvrages individuels : 10%
- Conditions de recouvrement des contributions convenues des bénéficiaires ouvrages individuels
- Condition de gestion des sommes recouvrées (contribution aux investissements, charges récurrentes)
- Conditions de paiement des relais communautaires
- Conditions de paiement des maçons réalisant les ouvrages individuels

**Mesures d'accompagnement**

- Formation
  - Nombre de relais à former
  - Nombre de maçons à former
  - Nombre d'enseignants à former
  - Nombre de gestionnaires d'ouvrage public à former
- Marketing social
  - Stratégie à mettre en place
  - Outils à produire
  - Autres dispositions à prendre

**Demande potentielle en ouvrages**

- Individuels et collectifs

## FCOM\_ENR\_DEM\_001: ENREGISTREMENT DES DEMANDES DANS LA COMMUNAUTÉ RURALE

<b>Objectif</b>	
<b>Responsable activité</b>	<b>Entrepreneur local distribution ou Technicien sanitaire</b>
<b>Cible</b>	<input type="radio"/> <b>Bénéficiaires</b> <input type="radio"/> <b>influenceurs</b>
<b>Région de</b>	
<b>Communauté rurale de</b>	
<b>Mois de</b>	

N° d'ordre	Village de	Type d'ouvrage demandé						Montant versé (FCFA)	Date
		VIP	TCM	Lavoir	....	.....	...		

Fait à : .....

Le : .....

Pour le maître d'œuvre	Pour le maître d'œuvre	Pour la Communauté rurale
L'entrepreneur distribution	Le technicien sanitaire	Le Président

## FCOM\_FOR\_LAP\_001 : CONTENU DE FORMATION DES EXPLOITANTS DES LATRINES PUBLIQUES

Objectif	<b>Formation des exploitants des latrines publiques</b>
Responsable activité	<i>Travailleur social et technicien supérieur du maître d'œuvre</i>
Région de	
Communauté rurale de	
Démarche	<i>Formation théorique et pratique</i>

Intitulé	Objectif
<i>Formation des exploitants des latrines publiques et du gestionnaire des matériaux de construction</i>	<i>Indication sur le contenu de la formation</i>
<p><b>Introduction au projet d'assainissement</b></p> <p><b>Rôle des différents acteurs du village</b></p> <p><b>Collecte des droits de passage</b></p> <p><b>Programme d'entretien et de maintenance</b></p> <p><b>Tenue des livres d'exploitation</b></p> <p><b>Horaires de fonctionnement des édicules</b></p> <p><b>Planning quotidien type d'exploitation des édicules publics</b></p> <p><b>Règles d'utilisation des édicules publics</b></p> <p><b>Inventaire du matériel pour chaque édicule</b></p> <p><b>Inventaire des produits d'entretien pour trois mois et par édicule</b></p>	









## **FICHES DU NIVEAU VILLAGE**

---

**FV\_RAP\_ETA : RAPPORT D'ÉTAT DES LIEUX**

Objectif	Rapport d'état des lieux
Responsable activité	<b>Maître d'œuvre (Travailleur social et technicien supérieur)</b>
Cible	Comité villageois, PEPAM
Région de	
Communauté rurale de	
Village de	

Intitulé	Objectif
<i>Étude du milieu dans les villages</i>	<i>Indication sur le contenu minimal du rapport</i>
<p><b>1. Données générales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de hameaux</li> <li>Nombre de concessions</li> <li>Population</li> <li>Nombre de ménages</li> </ul> <p><b>2. Typologie des établissements publics</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écoles : nombre, nombre d'élèves, de salle de classe</li> <li>Structures de santé</li> <li>Marché</li> <li>Gares</li> <li>Autres</li> </ul> <p><b>3. Niveau de couverture en assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ménages</li> <li>Établissements publics</li> </ul> <p><b>4. Institutions ou organisations locales existantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire des structures administratives</li> <li>Inventaire des OCB, activités et expériences</li> <li>Existence de maçons, de relais communautaire</li> </ul> <p><b>5. Aspects socio-sanitaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissances, attitudes et pratiques en matière d'hygiène</li> </ul> <p><b>6. Demande en assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Latrines privées</li> <li>Latrines publiques</li> <li>Lavoir</li> <li>Douche</li> </ul> <p><b>7. Volonté de payer</b></p>	

**FV\_PLA\_ASS\_VIL : PLAN D'ASSAINISSEMENT VILLAGEOIS**

Objectif	<b>Indication sur le contenu minimal du rapport</b>
Responsable	<b>Maître d'œuvre (travailleur social et technicien supérieur)</b>
Région de	
Communauté rurale de	
Village de	
Objectif	

**Objectif**

nombre et typologie des ouvrages à réaliser pour atteindre les objectifs du PEPAM

**Organisation à mettre en place**

- Comité villageois de projet
  - Composition
  - Rôle des membres
  - Conditions de fonctionnement
  - Conditions de mise en œuvre du projet
- Structure d'appui (maître d'œuvre)
  - Composition
  - Rôle
  - Méthode d'intervention

**Aspects financiers**

- Participation des bénéficiaires : 10%
- Conditions de recouvrement des contributions convenues
- Condition de gestion des sommes recouvrées
- Conditions de paiement des relais (sous réserve de l'exécution du programme mensuel FV5.1)
- Conditions de paiement des maçons (à la réception de l'ouvrage FV10.3)

**Mesures d'accompagnement**

- Formation
  - Nombre de relais à former
  - Nombre de maçons à former
  - Nombre d'enseignants à former
  - Nombre de gestionnaires d'ouvrage public à former
- Marketing social
  - Stratégie à mettre en place
  - Outils à produire
  - Autres dispositions à prendre

**Demande potentielle en ouvrages individuels**

- Type de latrines et nombre potentiel
- Nombre de lavoir-puisard
- Nombre de douches

**FV\_MEP\_COM\_VIL : MISE EN PLACE DU COMITÉ VILLAGEOIS DE PROJET**

Objectif	<b>Composition, mode de sélection et rôle des membres du CVP</b>
Exécutant	<b>Travailleur social et technicien supérieur du maître d'œuvre</b>
Cible	<b>Président du Conseil rural et chef du village</b>
Région de	
Communauté rurale de	
Village de	
Maître d'ouvrage	<b>Président du Conseil rural et chef du village</b>

Composition	Spécification
<b>1 président</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>1 trésorier</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>1 gestionnaire des matériaux de construction</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>1 chef des relais communautaires</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>1 chef maçon</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>1 représentant de l'école</b>	<b>Recommandé</b>

Composition	Rôle	Mode de sélection
<b>Président</b>	Veil à la distribution équitable des matériaux de construction Veil à l'exécution du programme d'animation Veil à la transparence dans l'exécution des tâches des membres Mise à jour et à la transmission de fiche de suivi des indicateurs à transmettre au Conseil Rural Validation rapport et fiche de suivi des indicateurs concernant le village mise à jour par le maître d'œuvre	<b>Assemblée générale</b>
<b>Trésorier</b>	Enregistrement des demandes Enregistrement des contributions Établissement de reçu de versement pour les bénéficiaires Versement des sommes collectées au maître d'œuvre	<b>Assemblée générale</b>
<b>Gestionnaire</b>	Réception des dotations en matériaux de construction Distribution des matériaux de construction aux bénéficiaires ayant versé leur contribution Tenue de comptabilité matières	<b>Assemblée générale</b>
<b>Chef des relais communautaires</b>	Supervision rapprochée de l'exécution du programme d'IEC dans le village Veil à la fourniture des matériaux de construction aux bénéficiaires Appui à la mise à jour des fiches de suivi des indicateurs sur le village Participation à la réception provisoire des ouvrages individuels réalisés par les maçons locaux Sensibilisation des bénéficiaires à l'exploitation et à la maintenance	<b>Assemblée générale des femmes</b>
<b>Chef maçon</b>	Direction de l'exécution des ouvrages individuels dans le village Participe au contrôle des matériaux fournis aux bénéficiaires Participation à la sensibilisation des bénéficiaires à l'entretien et la maintenance des ouvrages individuels	<b>Élection parmi les maçons formés</b>
<b>Représentant de l'école</b>	<b>Mise en place de volet IEC dans l'école</b> <b>Exécution du volet IEC à l'école</b> <b>Appui au chef de village dans l'exercice de ses fonctions</b> <b>Veil à l'entretien régulier des ouvrages de l'école</b>	<b>Désigné par le Directeur de l'école</b>

**FV\_SEL\_REL\_MAC : CRITÈRES DE SÉLECTION DES RELAIS ET MAÇONS**

Objectif	<b>Indication sur le contenu de la formation en IEC</b>
Exécutant	<b>Travailleur social et technicien supérieur du maître d'œuvre</b>
Cible	<b>Communauté rurale et chef du village</b>
Région de	
Communauté rurale de	
Village de	
Maître d'ouvrage	<b>Communauté rurale et chef du village</b>

Intitulé	Objectif
<i>Sélection des relais féminins et des maçons</i>	<i>Définition des critères</i>
<p><b>Relais</b></p> <p>Être de sexe féminin</p> <p>Être membre de structures communautaire de base</p> <p>Être sélectionnée en assemblée générale</p> <p>Avoir l'aval du conseil du village</p> <p>Avoir l'aval du conseil rural</p> <p><b>Maçon</b></p> <p>Être de sexe masculin</p> <p>Avoir réalisé des ouvrages en maçonnerie</p> <p>Avoir l'aval du conseil du village</p> <p>Avoir l'aval du conseil rural</p>	

**FV\_FOR\_ : FORMATION EN GESTION DU TRÉSORIER ET DU MAGASINIER**

Objectif	<b>Indication sur le contenu de la formation en gestion</b>
Exécutant	<b>Travailleur social et technicien supérieur du maître d'œuvre</b>
Cible	<b>trésorier et magasinier</b>
Région de	
Communauté rurale de	
Village de	
Démarche	<b>Formation à faire pendant la phase de lancement dans chaque village</b>

Intitulé	Objectif
<i>Formation du trésorier et du magasinier</i>	<i>Indication sur le contenu de la formation</i>
<p><b>Trésorier</b></p> <p>Introduction au projet d'assainissement du village</p> <p>Rôle des différents acteurs du village</p> <p>Enregistrement des demandes en ouvrages individuels</p> <p>Tenue de la fiche d'enregistrement des demandes et des contributions (FV5.2)</p> <p>Gestion des sommes collectées</p> <p><b>Magasinier</b></p> <p>Introduction au projet d'assainissement du village</p> <p>Rôle des différents acteurs du village</p> <p>Réception des matériaux fournis par le maître d'œuvre (FV7.1)</p> <p>Tenue de la fiche de réception des matériaux de construction (FV7.1)</p> <p>Tenue de la fiche de sortie (FV7.2)</p>	

**FV\_PRO\_ACT\_REL : PROGRAMME MENSUEL D'ACTIVITÉ DES RELAIS**

Objectif	<b>Indication sur le programme d'activité des relais</b>
Responsable activité	<b>Agent de développement communautaire</b>
Cible	<b>Comité villageois</b>
Région de	
Communauté rurale de	
Village de	

	Intitulé	Mois	Nom du relais communautaire concerné
	<b>Programme mensuel d'IEC</b>	.....	
Activité	Nombre à réaliser <b>(défini par l'ADC en concertation avec le chef des relais)</b>		
<b>Entretien ménage</b>			
<b>Discussion de groupe</b>			
<b>Animation récréative</b>			
<b>Animation radio rurale</b>			
<b>Sensibilisation entretien ouvrages</b>			
<b>Autres</b>			

Fait à : .....

Le : .....

<b>Pour le maître d'œuvre</b> L'Agent de développement communautaire	<b>Pour le Comité villageois</b> Le chef de relais communautaire





## 5. ÉVALUATION DU MANUEL DE PREMIERE GENERATION

Le manuel de première génération fondé sur l'approche "projet" présente les forces et faiblesses suivantes.

### Forces

Le manuel a servi de premier document de base sur les aspects opérationnels et les procédures de mise en œuvre de projets d'assainissement en milieu rural. De plus, Il prescrit des normes de construction pour la réalisation d'ouvrages durables et de qualité, ainsi que des recommandations pour l'hygiène et l'entretien des toilettes.

### Faiblesses

Le manuel de première génération est fondé sur une approche de l'assainissement rural portée sur une politique de l'offre et une mise en œuvre centralisée (approche "projet") qui a montré ses limites au regards des résultats obtenus dans la période 2005-2015.

Les modalités de planification et de mise en œuvre ne permettent pas d'atteindre les objectifs de couverture en assainissement en zone rurale.

L'aspect genre a été traité partiellement. En effet, si le niveau de pauvreté a été pris en compte à travers une forte subvention aux ménages pour l'acquisition de toilettes, le handicap et les spécificités de la gente féminine n'ont pas été considérés, notamment dans la conception des édifices publics.

Par ailleurs, la forme et le format du manuel de première génération n'a pas facilité son utilisation.

Enfin, un consensus de tous les acteurs autour du manuel a fait défaut, ce qui a considérablement limité son utilisation. De plus, le manuel ne dispose pas d'un caractère contraignant.

## 6. GRANDES LIGNES DE LA STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT RURALE

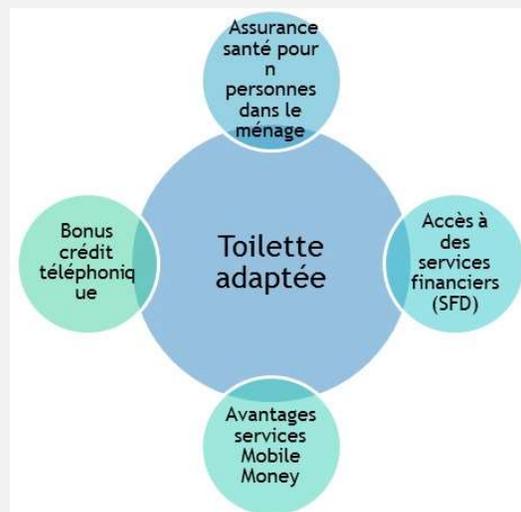
Fondée sur le double constat de la faible efficacité de l'approche "projet" (subvention) et de l'importance de l'auto-construction de toilettes en zone rurale, la Stratégie Nationale de l'Assainissement Rural a pour but de remettre **progressivement** au ménage la responsabilité de la réalisation de son propre assainissement. L'État assure alors la planification, le renforcement des capacités du secteur privé, la promotion et l'IEC, la régulation et la subvention du secteur privé. Autrement dit, il s'agit de passer **progressivement** de l'approche "projet" vers une approche "marché". En fait, il s'agit d'une part, de réduire graduellement la subvention apportée par l'Etat au ménage (qui devient d'ailleurs une subvention cachée) et d'autre part, de présenter la toilette au ménage comme un produit du marché à acheter.

La mise en œuvre de la SNAR va passer par une nouvelle démarche de "**pack inclusif**" pour améliorer les taux d'accès à l'assainissement en milieu rural. En plus de la toilette, ce pack est composé de services innovants développés en partenariat avec des opérateurs télécom, des mutuelles d'assurance Santé, le Programme National Biogaz et les collectivités locales.

Le cœur du produit qui doit être commercialisé est la toilette. Le produit sera vendu avec un Pack de services connexes dont la composition est la suivante :

- Une **Mutuelle de santé** pour n personnes dans le ménage
- Un accès des **services financiers de SFD**
- Des avantages de **services Mobile Money**
- Des **Bonus crédit téléphonique**

Pour les ménages répondant aux critères du PNB, les services connexes comprendront en plus, un biodigesteur.



**Le partenariat avec des mutuelles d'assurance santé**, en plus d'améliorer les conditions de vie des populations cibles, contribuera à faire faire des économies au ménage.

**Le partenariat avec le Programme National Biogaz** permettra également l'amélioration des conditions de vie des populations rurales éligibles (énergie propre) tout en contribuant à la lutte contre le déboisement, à l'amélioration des sols, à la lutte contre les maladies respiratoires et à l'allègement des travaux domestiques pour la femme (recherche de bois).

**Le partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile** permettra de fournir un véhicule de paiement dématérialisé et de redistribuer de l'épargne (bonus téléphonique aux ménages pour chaque transaction liée à l'achat de toilette).

**Le partenariat avec les Collectivités locales** adossé à l'acte 3 de la décentralisation serait l'occasion de promouvoir une activité génératrice de revenus pour les collectivités locales à travers la mise à disposition de terrains ou d'espace dédiés pour les exécutants du marché de l'assainissement rural en contrepartie d'un revenu adossé à l'exploitation de ces terrains pour la confection de pièces préfabriquées. Cela permettrait de faciliter l'accès et la réduction du coût des pièces constitutives de la toilette. Cela contribuera au renforcement des capacités des Exécutants de la chaîne de construction et de distribution des toilettes.

La SNAR prévoit un taux d'accès à l'assainissement rural de 75% en 2025, soit 273 000 toilettes à réaliser au cours des dix années de mise en œuvre du PA SNAR selon la répartition suivante :

- phase prioritaire (2016-2018) : 60 000 toilettes,
- phase transitoire (2019-2021) : 75 000 toilettes,
- phase transformation (2022-2025) : 138 000 toilettes.

**Manuel de procédures des  
projets d'assainissement rural  
dans l'approche marché  
*(Manuel de deuxième génération)***

---

## 7. PROCÉDURES DE L'APPROCHE MARCHÉ EN ASSAINISSEMENT RURAL

### 7.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT RURAL

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'approche marché sont :

- d'une part, les acteurs intervenant dans l'approche projet, notamment : le gouvernement du Sénégal (GdS), les partenaires techniques et financiers, les collectivités locales, les entreprises de construction, les consultants et les ménages-clients,
- et d'autre part, de nouveaux acteurs que sont : les entreprises de distribution, les entreprises de communication, les banques ou Services Financiers (SF), les Institutions de microfinance (IMF) ou Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les mutuelles d'assurance, les opérateurs télécom et les opérateurs de forage.

Les rôles et responsabilités de ces acteurs sont présentés ci-dessous.

#### Gouvernement du Sénégal

---

##### **Ministère en charge des finances**

- Il met en place le Fonds de Développement de l'Assainissement Rural (FDAR).

##### **Ministère en charge de l'assainissement**

- Il procède au recrutement des SFD, de l'entreprise agrégatrice et des consultants pour les études et l'appui sur le terrain.
- Il valide en dernier lieu, le travail de tous les acteurs privés.
- Il organise la validation des technologies.

#### Service financier (Banque)

---

- Il met en place des lignes de refinancement dans les Systèmes Financiers Décentralisés agréés à un TEG ne dépassant pas 2.5%.
- Il crédite le compte courant du SFD en fonction des demandes transmises et validées par la Direction de l'Assainissement.
- Il produit des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la convention.

#### Service financier décentralisé

---

- Il reçoit des fonds pour le financement de la toilette à partir du Service Financier.
- Il fait des prêt aux Clients dont le dossier est validé pour l'acquisition d'une toilette.
- Il procède au financement de la toilette pour les Clients dont le dossier a été validé.
- Il assure le recouvrement auprès des Clients.
- Il produit des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la convention ;

### Partenaires techniques et financiers

---

- Ils appuient le Gouvernement d Sénégal dans la mise en place du FDAR, à travers des prêts et des subventions.

### Collectivités locales

---

- Elles mettent à disposition, si nécessaire, des terrains pour la préfabrication de tout ou partie de la toilette.
- Elles assurent la connexion des édicules publics au réseau d'eau potable.

### Consultants

---

- Ils réalisent les études nécessaires à la mise en œuvre réussie de la SNAR.
- Ils accompagnent la DA dans sa mission de suivi-évaluation du processus.

### Entrepreneur agrégateur

---

- L'Entrepreneur agrégateur est un groupement entre un entrepreneur de distribution (chef de file), un entrepreneur de communication et un entrepreneur de construction. Il est l'interlocuteur unique de la DA et de la CC- PEPAM. Il est recruté sur la base d'un appel d'offres national.

### Entrepreneur de construction :

---

L'entrepreneur de construction désigne l'entreprise chargée de réaliser la toilette pour le compte du Maître d'Œuvre. L'entrepreneur de construction est sélectionné après appel d'offre conformément aux exigences des termes de références et des spécifications techniques attendues pour l'intervention.

### Entrepreneur de distribution :

---

L'entrepreneur de distribution est un acteur de la chaîne de valeur de l'assainissement rural chargé d'assurer un triple rôle :

- la distribution marchande des ouvrages d'assainissement à travers un pack inclusif ;
- l'optimisation des coûts et achats de construction (hors coût de la prestation de service de l'entreprise de construction) ;
- et le rôle de chef de file du groupement constituant l'entrepreneur agrégateur (groupement entrepreneur de construction, entrepreneur de distribution et entrepreneur de communication).

Ainsi, l'entrepreneur de distribution effectue les tâches suivantes :

- assistance à la négociation du coût des intrants de construction des ouvrages,
- assistance au référencement du coût des intrants par les fournisseurs ;
- assistance au contrôle des coûts d'acquisition des intrants ;
- assistance à la mise en place du mécanisme de financement ;
- animation d'un marché de l'assainissement piloté par les communautés ;
- montage d'un pack de services inclusifs adossés à l'ouvrage d'assainissement ;
  - montage de crédit assainissement avec des SFD (microfinance).
  - montage d'une assurance santé avec des Mutuelles de Santé locales
  - montage de services Mobile Money avec des opérateurs téléphoniques
- distribution d'un pack de services inclusifs ;
- mise en place d'un branding de distribution, d'un centre d'appel, de kiosques de distribution et d'une plateforme électronique ,
- coordination du marketing commercial et de la communication.

### Entrepreneur de communication

---

Les activités de l'entrepreneur de communication ont pour but d'une part, de développer la demande des ménages en toilettes et d'autre part, de favoriser les bons comportements en matière d'hygiène. Il a pour rôle :

- Etre l'acteur d'exécution de toute la communication du marché
- Assurer le Marketing Social et les activités d'IEC
- Etre le responsable du renforcement des capacités en Marketing Social et IEC
- Etre le responsable de la programmation des activités de Communication
  - communication institutionnelle,
  - communication Business,
  - communication avec les partenaires,
  - communication de masse,
  - communication presse.

### Ménages-clients

---

- Il achète une toilette à crédit auprès d'un SFD et procède au remboursement.
- Il fait bon usage de son ouvrage.

### Opérateurs de forage

---

- Il assure le recouvrement auprès du ménage-Client, via la facture d'eau, pour le compte du SFD, moyennant des frais de gestion payés par le FDAR.

## 7.2. SOURCES DE FINANCEMENT DANS L'APPROCHE MARCHÉ

Dans l'approche marché, le Gouvernement du Sénégal met en place un Fonds de Développement de l'Assainissement Rural (FDAR). Ce fonds alimenté par les prêts et subventions des partenaires financiers et par le budget national du Sénégal va servir :

- à la réalisation des études nécessaires à la mise en œuvre réussie de l'approche marché;
- au renforcement des capacités des acteurs institutionnels et privés ;
- au financement du marketing (social et commercial) pour créer la demande ;
- à la mise en place d'un Fonds de Garantie pour l'Assainissement Rural (FGAR) qui est en fait une ligne de refinancement au profit de SFD pour le financement de la toilette. Ce fonds destiné à faciliter l'accès du ménage-client au crédit. Ce fonds couvre le risque de non recouvrement de la totalité du prêt accordé au ménage-client ;
- à la **subvention cachée** de la toilette destinée à en réduire le coût pour le ménage-client qui, en remboursant le crédit qu'il aura contracté auprès d'un SFD, va participer à la création progressive du marché de l'assainissement<sup>9</sup> ;
- et au financement des services connexes à la toilette, notamment l'assurance santé<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> La subvention sur la toilette va baisser progressivement au fur et à mesure de la mise en œuvre de la SNAR. Une attention particulière sera accordée aux plus pauvres pour qui la subvention sera plus importante.

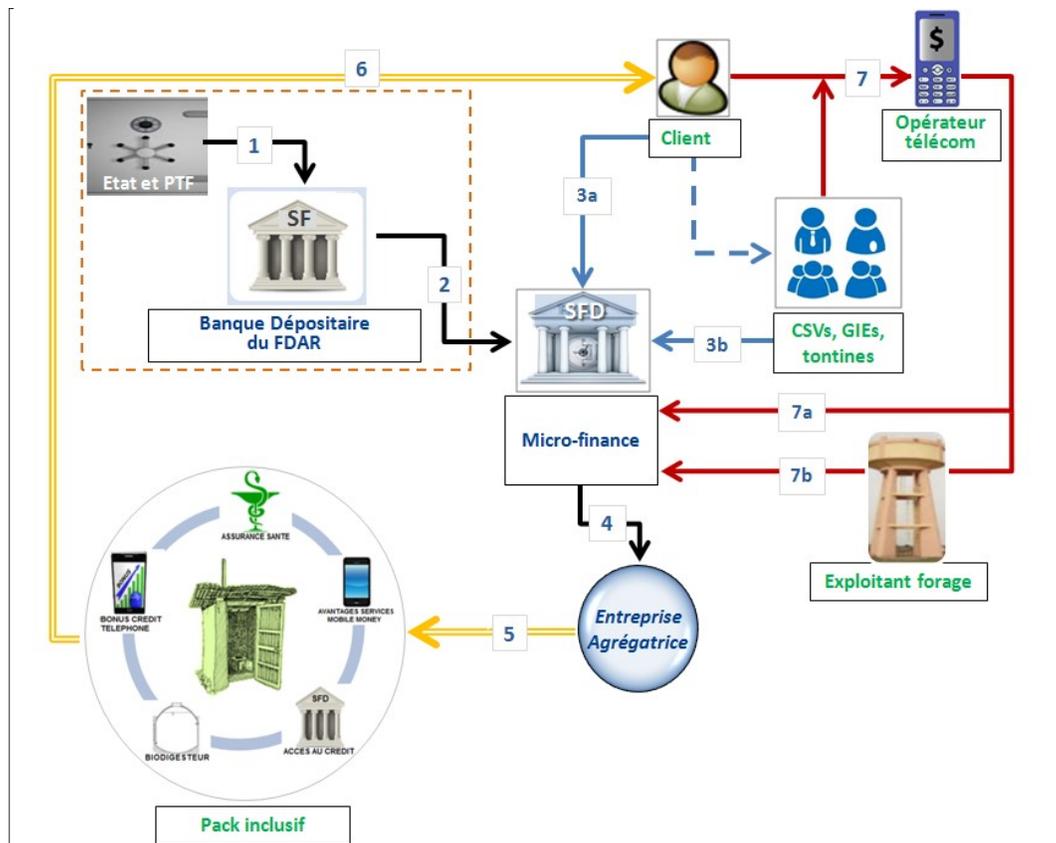
<sup>10</sup> Le pack inclusif est constitué de la toilette, d'une assurance maladie sur 2 ans pour 2 personnes, d'un bonus téléphonique de 10% et d'un biodigesteur pour les ménages éligibles (espace et nombre de bovins disponibles).

### 7.3. FONCTIONNEMENT DU FONDS DE GARANTIE POUR L'ASSAINISSEMENT

Le fonctionnement du FGAR est fondé sur un processus financier en sept étapes (figure 5).

1. Le FGAR est mis en place par le Gouvernement du Sénégal dans un Service financier, notamment une banque.
2. Le SF met en place une ligne de crédit au profit de SFD partenaires représentés par des IMF ainsi que la garantie sous-jacente au crédit-client.
3. Le client (ménage) monte un dossier de financement auprès des SFD, directement (3a) ou indirectement via une Organisation Communautaire de base (CSV, tontine, GIE, ...) pour accéder à une facilité de paiement auprès de ces derniers (3b).
4. Le SFD valide le dossier de financement du client et procède au financement des prestations de l'entreprise agrégateur<sup>11</sup>.
5. L'entreprise agrégateur exécute la prestation (toilette et services connexes).
6. Le pack inclusif est distribué au client par l'entreprise agrégateur.
7. Le crédit est remboursé par mobile money, directement au SFD (7a) ou indirectement via l'exploitant de forage (7b). Dans ce dernier cas, un accord est signé entre le Client, l'exploitant de forage et le SFD pour un remboursement du prêt via la facture d'eau.

FIGURE 5. Circuit financier dans l'approche marché

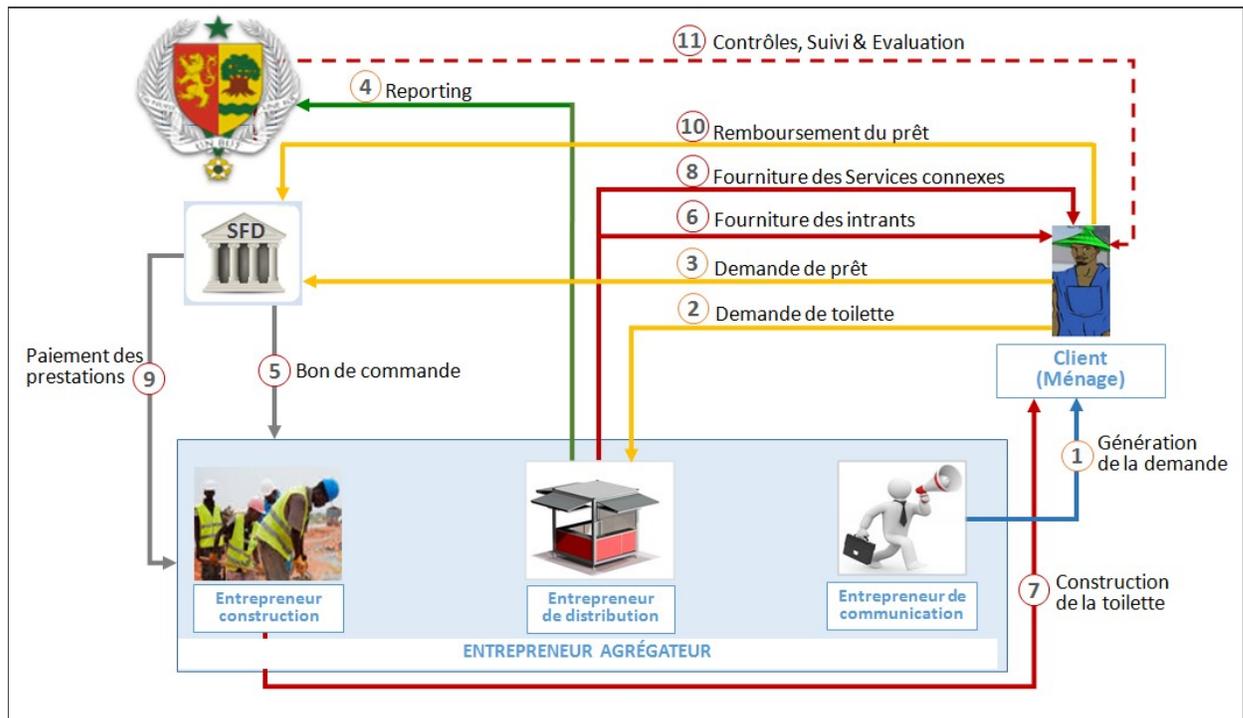


<sup>11</sup> L'entreprise agrégateur est un groupement entre trois entreprises (communication, distribution, construction). Elle a en charge le marketing et la distribution marchande du pack inclusif.

## 7.4. PROCESSUS OPÉRATOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DISTRIBUTION MARCHANDE DE TOILETTES EN MILIEU RURAL

Le processus opérationnel pour la mise en œuvre de l'approche marché est enclenché par le Client (ménage) qui aura, au préalable, via le PNMAR, été informé et sensibilisé à la nécessité de disposer d'un ouvrage d'assainissement. La figure suivante présente les différentes étapes de ce processus d'acquisition d'une toilette par le ménage rural.

FIGURE 6. Processus opératoire pour la mise en œuvre de l'approche marché dans le sous-secteur de l'assainissement rural



- PO 1.** L'entrepreneur de communication génère la demande du Client à travers des actions de Marketing social et commercial.
- PO 2.** Le client (ménage) adresse une demande de toilette à l'entrepreneur de distribution qui organise une visite à domicile pour vérifier la faisabilité technique. Si la visite technique est concluante, l'entrepreneur de distribution appuie le ménage-client dans la constitution de son dossier de demande de prêt et le met en relation le SFD
- PO 3.** Le ménage-client adresse sa demande de prêt au SFD. Si le dossier est validé, le client formalise sa relation avec le SFD conformément aux procédures de ce dernier avant de déposer son apport financier (coût déclaré de la toilette).

- PO 4.** Pour l'ensemble des demandes qu'il reçoit, l'entrepreneur de distribution assure un reporting régulier à la Direction de l'Assainissement.
- PO 5.** Pour chaque demande de prêt qu'il valide, le SFD adresse un bon de commande à l'entrepreneur de construction pour la main d'œuvre liée à la réalisation de la toilette et un bon de commande à l'entrepreneur de distribution agréé pour les intrants et les services connexes.
- PO 6.** L'entrepreneur de distribution fournit les intrants au ménage.  
L'entrepreneur de construction et le ménage assurent la réception des intrants et l'entrepreneur de distribution procède au reporting auprès du SFD et de la Direction de l'Assainissement.
- PO 7.** L'entrepreneur de construction réalise la toilette. la Direction de l'Assainissement et le Client procèdent à la réception de la toilette et l'entrepreneur de distribution procède au reporting auprès du SFD, avec ampliation à la Direction de l'Assainissement.
- PO 8.** L'entrepreneur de distribution procède à l'activation des services connexes du pack vendu au client qui, avec la Direction de l'Assainissement, en assure la réception (assurance-santé, compte mobile money, bonus téléphonique et biodigesteur le cas échéant). L'entrepreneur de distribution assure le reporting au SFD, avec ampliation à la Direction de l'Assainissement.
- PO 9.** Les entrepreneurs de communication, de distribution et de construction se font payer par le SFD selon les modalités prévus dans le contrat. Le principe de base du paiement des entrepreneurs est fondé sur un acompte et sur des décomptes sur la base du nombre de toilettes réalisées.
- PO 10.** Le ménage (client) rembourse le prêt via Mobile Money et reçoit des bonus téléphoniques.
- PO 11.** La Direction de l'Assainissement, appuyée de ses consultants, effectue le contrôle qualité au niveau des ménages et assure le suivi-évaluation en coordination avec la CC-PEPAM.

Les fiches qui formalisent les relations entre les différents acteurs sont présentées dans les annexes.

## ANNEXES RELATIVES A L'APPROCHE MARCHÉ

Processus Opérationnel 1	<i>Marketing social et commercial conformément au PNMAR</i>
Processus Opérationnel 2	Fiche 1_PO2 : Demande de toilette adressée par le client à l'entreprises de distribution
	Fiche 2_PO2 : Visite à domicile pour la vérification de la faisabilité technique de la mise en place de la toilette
Processus Opérationnel 3	Fiche 1_PO3 : Demande de prêt adressée par le client au service financier décentralisé
Processus Opérationnel 4	Fiche 1_PO4 : Reporting sur le demande du client
Processus Opérationnel 5	Fiche 1_PO5 : Bon de commande adressé par le sfd à l'entreprise de distribution (intrants et services connexes)
	Fiche 2_PO5 : Bon de commande adressé par le sfd à l'entreprise de construction
Processus Opérationnel 6	Fiche 1_PO7 : Procès-verbal de réception des intrants
Processus Opérationnel 7	Fiche 1_PO7 : Procès-verbal de réception provisoire de la toilette
	Fiche 2_PO7 : Procès-verbal de réception provisoire de la toilette
	Fiche 3_PO7 : Procès-verbal de réception définitive de la toilette
	Fiche 4_PO7 : Reporting sur les toilettes réalisées
Processus Opérationnel 8	Fiche 1_PO8 : Reporting sur l'activation des services connexes à la toilette
Processus Opérationnel 9	<i>Paiement selon les modalités prévues dans le contrat</i>
Processus Opérationnel 10	<i>Remboursement du prêt par le Client via Mobile Money</i>
Processus Opérationnel 11	<i>Suivi-évaluation conformément au système DA/CC-PEPAM</i>

## FICHE 1\_PO2 : DEMANDE DE TOILETTE ADRESSÉE PAR LE CLIENT À L'ENTREPRISES DE DISTRIBUTION

Date			
Région			
Département			
Village			
Nom			
Prénom			
Statut d'occupation			
Sexe	Propriétaire	Locataire	Autre:
Numéro CNI			
Numéro de téléphone			
Taille du ménage			

Signature du Client

## FICHE 2\_PO2 : VISITE À DOMICILE POUR LA VÉRIFICATION DE LA FAISABILITÉ TECHNIQUE DE LA MISE EN PLACE DE LA TOILETTE

<b>Date</b>			
<b>Région</b>			
<b>Département</b>			
<b>Village</b>			
<b>Nom</b>			
<b>Prénom</b>			
<b>Statut d'occupation</b>			
<b>Sexe</b>	Propriétaire	Locataire	Autre:
<b>Numéro CNI</b>			
<b>Numéro de téléphone</b>			
<b>Taille du ménage</b>			
<b>Espace pour accueillir la toilette</b>	Disponible	Non disponible	
<b>Faisabilité technique (expliquer)</b>	Conditions favorables	Conditions non favorables	

Cachet et signature  
de l'entreprise de distribution

## FICHE 1\_PO3 : DEMANDE DE PRÊT ADRESSÉE PAR LE CLIENT AU SERVICE FINANCIER DÉCENTRALISÉ

Date	
Région	
Département	
Village	
Nom	
Prénom	
Numéro CNI	
Numéro de téléphone	
Toilette choisie	
Coût de la toilette	
Modalité de paiement	.....F/jour      .....F/semaine      .....F/mois

Je m'engage à titre irrévocable à acquérir la toilette au prix indiqué ci-dessus et à payer convenablement la dette souscrite.

Signature du Chef de Ménage

Documents à joindre :

- CNI du chef de Ménage
- Engagement sur l'honneur de payer la dette.

## FICHE 1\_PO4 : REPORTING SUR LE DEMANDE DU CLIENT

Date : .....

N°	Région	Département	Village	Nom /Prénom du Client	Téléphone du Client	Toilette choisie	Faisabilité technique		Demande de prêt	
							Conditions favorables	Conditions défavorable	Acceptée	Rejetée
01										
02										
03										
04										
05										
06										
07										
08										
09										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										

Cachet et signature  
de l'entreprise de distribution

## FICHE 1\_PO5 : BON DE COMMANDE ADRESSÉ PAR LE SFD À L'ENTREPRISE DE DISTRIBUTION (INTRANTS ET SERVICES CONNEXES)

Date : .....

<b>Dénomination de l'entreprise</b>	
<b>Adresse de l'entreprise</b>	
<b>Numéro de téléphone de l'entreprise</b>	
<b>Région</b>	
<b>Département</b>	
<b>Village (Adresse de livraison de la commande)</b>	
<b>Prénom et nom du Client</b>	
<b>Numéro de téléphone du Client</b>	
<b>Toilette choisie par le Client</b>	

Désignation	Prix unitaire (FCFA HT)	Quantité	Prix total (FCFA HT)
<b>TOTAL HT</b>			
<b>TVA (18%)</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			

Cachet et Signature  
du Service Financier Décentralisé

## FICHE 2\_PO5 : BON DE COMMANDE ADRESSÉ PAR LE SFD À L'ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

Date : .....

<b>Dénomination de l'entreprise</b>	
<b>Adresse de l'entreprise</b>	
<b>Numéro de téléphone de l'entreprise</b>	
<b>Région</b>	
<b>Département</b>	
<b>Village</b> <i>(Adresse de livraison de la commande)</i>	
<b>Prénom et nom du Client</b>	
<b>Numéro de téléphone du Client</b>	
<b>Toilette choisie par le Client</b>	
<b>Durée prévisionnelle des travaux</b>	
<b>Durée effective des travaux</b>	

Désignation	Prix total (FCFA HT)
Service de réalisation (main d'œuvre) d'une toilette de type .....	
<b>TOTAL (FCFA HT)</b>	
<b>TVA (18%)</b>	
<b>TOTAL (FCFA TTC)</b>	

Cachet et Signature  
du Service Financier Décentralisé

## FICHE 1\_PO7 : PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES INTRANTS

Date : .....

<b>Dénomination de l'entreprise</b>	
<b>Adresse de l'entreprise</b>	
<b>Numéro de téléphone de l'entreprise</b>	
<b>Région</b>	
<b>Département</b>	
<b>Village</b> <i>(Adresse de livraison de la commande)</i>	
<b>Prénom et nom du Client</b>	
<b>Numéro de téléphone du Client</b>	
<b>Coordonnées géodésiques de la concession</b>	
<b>Toilette choisie par le client</b>	

Désignation	Quantité	Commentaire

Signature  
du Client

Cachet et signature  
de l'entreprise de distribution

## FICHE 2\_PO7 : PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PROVISOIRE DE LA TOILETTE

Date : .....

<b>Dénomination de l'entreprise</b>			
<b>Adresse de l'entreprise</b>			
<b>Numéro de téléphone de l'entreprise</b>			
<b>Région</b>			
<b>Département</b>			
<b>Village</b> <i>(Adresse de livraison de la commande)</i>			
<b>Prénom et nom du Client</b>			
<b>Numéro de téléphone du Client</b>			
<b>Coordonnées géodésiques de la concession</b>			
<b>Toilette choisie par le client</b>			
<b>Toilette réalisée par l'entreprise</b>			
<b>Réception provisoire</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Acceptée</b></td> <td><b>Non acceptée</b></td> </tr> </table>	<b>Acceptée</b>	<b>Non acceptée</b>
<b>Acceptée</b>	<b>Non acceptée</b>		
<b>Commentaires</b>			

La réception provisoire a été effectuée ce jour par :

• Le Représentant de la Direction de l'Assainissement  
*(Prénom et nom)* *(Signature et cachet)*

• Le Représentant du Client  
*(Prénom et nom)* *(Signature)*

• Le Représentant de l'entreprise de construction  
*(Prénom et nom)* *(Signature)*

## FICHE 3\_PO7 : PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DÉFINITIVE DE LA TOILETTE

Date : .....

Dénomination de l'entreprise			
Adresse de l'entreprise			
Numéro de téléphone de l'entreprise			
Région			
Département			
Village (Adresse de livraison de la commande)			
Prénom et nom du Client			
Numéro de téléphone du Client			
Coordonnées géodésiques de la concession			
Toilette choisie par le client			
Toilette réalisée par l'entreprise			
Réception définitive	Acceptée sans réserve	Acceptée avec réserve	Non acceptée
Commentaires			

La réception définitive a été effectuée ce jour par :

• Le Représentant de la Direction de l'Assainissement  
(Prénom et nom) (Signature et cachet)

• Le Représentant du Client  
(Prénom et nom) (Signature)

• Le Représentant de l'entreprise de construction  
(Prénom et nom) (Signature)

**FICHE 4\_PO7 : REPORTING SUR LES TOILETTES RÉALISÉES**

Date : .....

N°	Région	Département	Village	Nom /Prénom du Client	Téléphone du Client	Toilette réalisée
01						
02						
03						
04						
05						
06						
07						
08						
09						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

Cachet et signature  
de l'entreprise de distribution

## FICHE 1\_PO8 : REPORTING SUR L'ACTIVATION DES SERVICES CONNEXES A LA TOILETTE

Date : .....

<b>Dénomination de l'entreprise</b>	
<b>Adresse de l'entreprise</b>	
<b>Numéro de téléphone de l'entreprise</b>	
<b>Région</b>	
<b>Département</b>	
<b>Village</b> <i>(Adresse de livraison de la commande)</i>	
<b>Prénom et nom du Client</b>	
<b>Numéro de téléphone du Client</b>	

Service connexe	Document transmis
Assurance-santé pour ..... personnes	Copie des cartes d'affiliation à l'assurance-santé
Compte mobile money Bonus téléphonique	Déclaration sur l'honneur de l'entreprise de distribution
Biodigesteur (le cas échéant)	Copie du procès-verbal de réception remis par le PNB

Cachet et signature  
de l'entreprise de distribution

## 7.5. OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT À RÉALISER DANS L'APPROCHE MARCHÉ

L'approche marché promeut l'initiative des entreprises privés dans la proposition de nouvelles technologies d'assainissement. Un comité ad hoc sera mis en place par la responsabilité de la Direction de l'Assainissement pour la validation de toute proposition d'ouvrage/équipement avant l'autorisation de sa commercialisation.

Dors et déjà, les ouvrages dont la commercialisation est autorisée sont les suivants (cf. plans en annexe) :

- **Pour les ouvrages domiciliaires**

- la latrine VIP à double fosse,
- la toilette à chasse manuelle (TCM),
- la fosse septique/puits d'infiltration,
- la douche-puisard,
- le bac à laver-puisard.

- **Pour les ouvrages communautaires**

- l'édicule public de type TCM
- l'édicule public de type WC-fosse septique/puits d'infiltration

Tenant compte de l'ODD 6.2 qui prévoit d'ici 2030, "*l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et la fin de la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable*", **tout édicule public devra prendre en compte, dans son design, de la GHM et des handicapés moteurs.**

Pour les enfants en fauteuil roulant ou avec des béquilles : les installations doivent être équipées de rampes, de portes plus larges, d'espace supplémentaire dans les cabines, de poignées et d'interrupteurs à bonne hauteur, de chaises anglaises de dimension adéquate.

Prenant en compte la GHM, les édicules publics doivent être équipés d'un dispositif permettant l'élimination serviettes et autres produits hygiéniques féminins dans des conditions hygiéniques et respectueuses de l'intimité de la gente féminine.

Dans les écoles, une information pertinente doit être couplée à la réalisation des édicules, notamment sur l'hygiène menstruelle et les changements physiques et émotionnels liés à la puberté (apprendre à éviter les odeurs menstruelles, l'inconfort, les infections vaginales et urinaires) pour encourager les filles à fréquenter l'école pendant leurs règles.

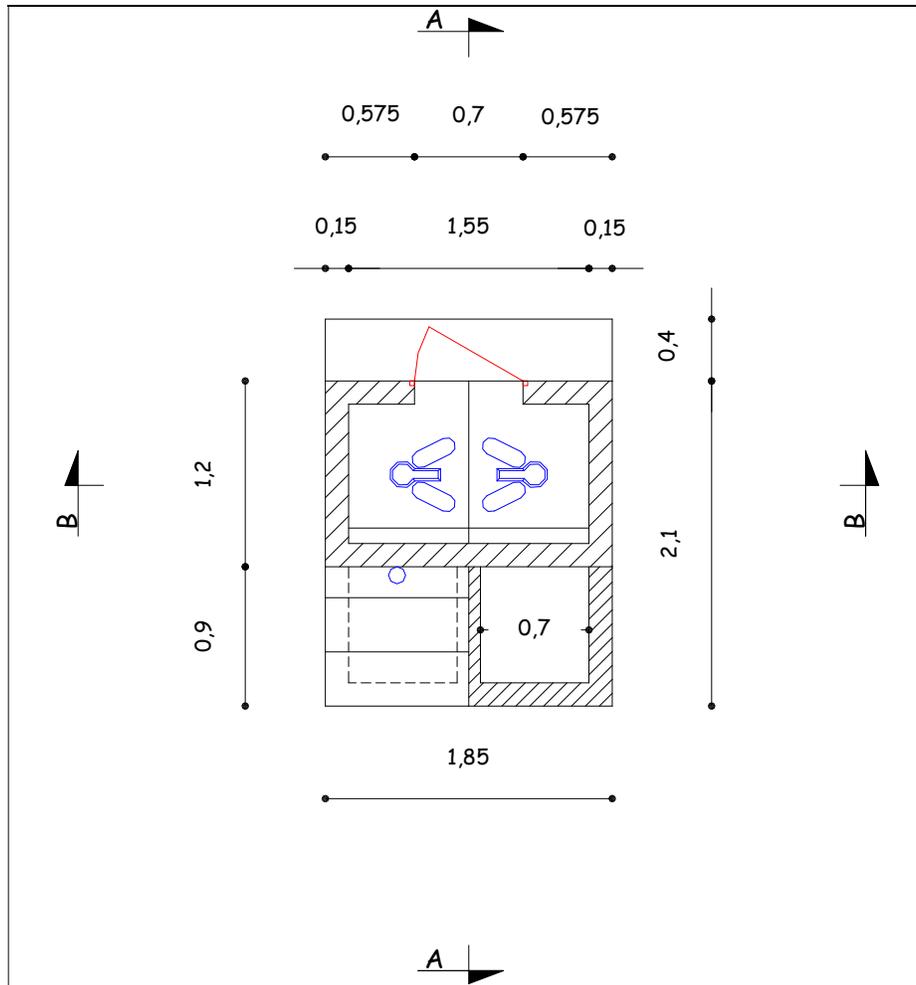
Les édicules publics doivent être faciles à maintenir propres (carrelage entre autres) pour inciter à l'utilisation et ne pas présenter de risques pour la santé.

Des dispositifs complets de lavage des mains au savon doivent être installés dans les édicules publics

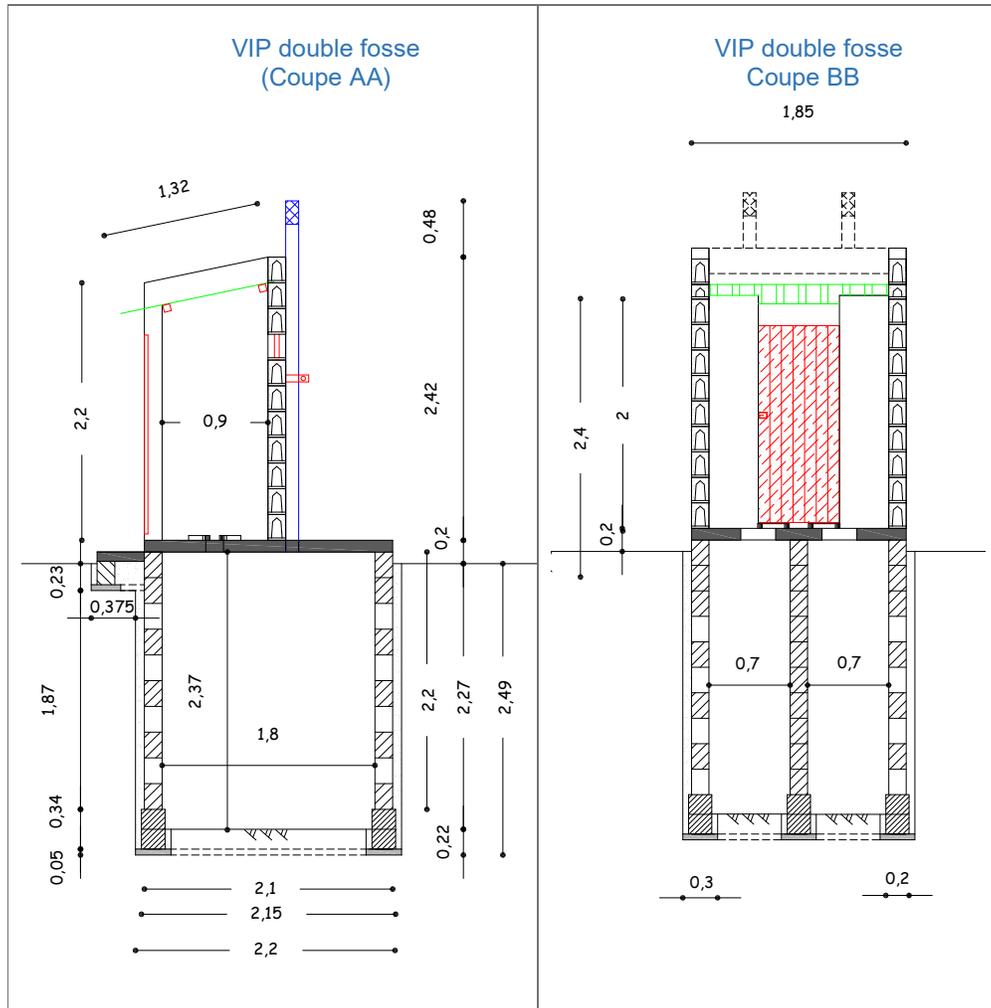
Les modalités d'exécution des ouvrages seront décrit dans le dossier d'appel d'offre préparé par la Direction de l'Assainissement et destiné au recrutement de l'entreprise agrégatrice.

**ANNEXES RELATIVES**  
**AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

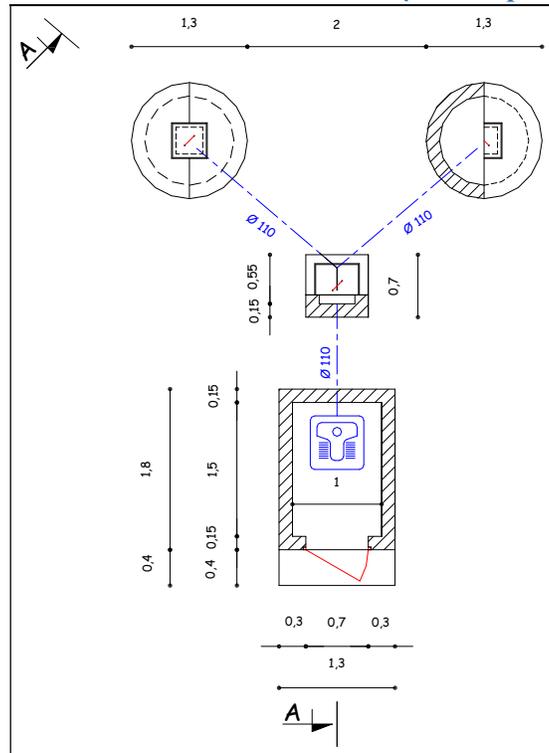
### LATRINE VIP DOUBLE FOSSE (Vue en plan)



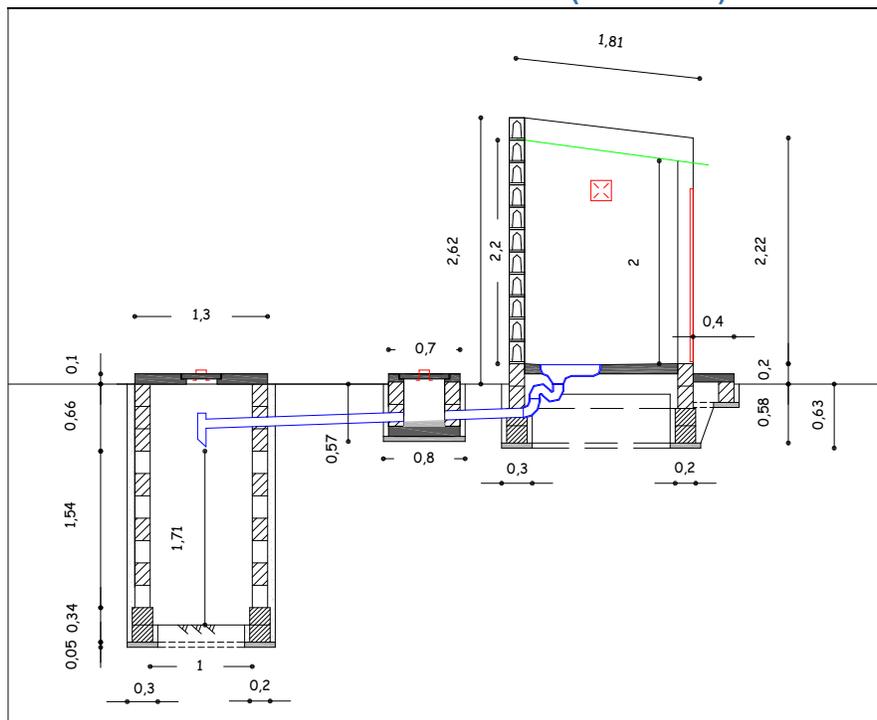
## LATRINE VIP DOUBLE FOSSE (Coupes)



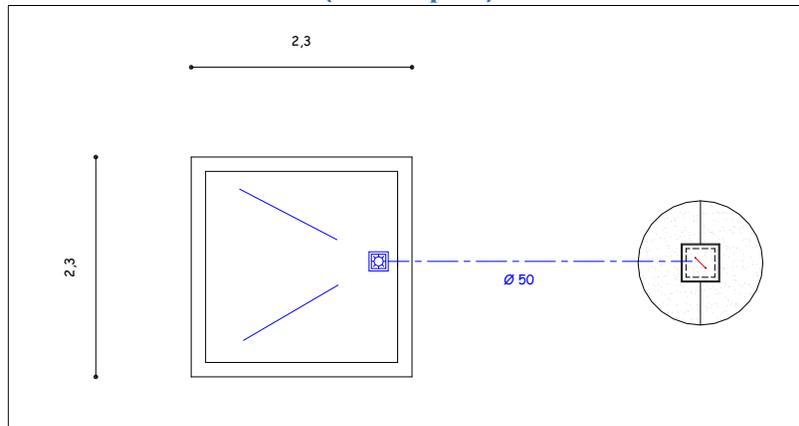
### TOILETTE À CHASSE MANUELLE (Vue en plan)



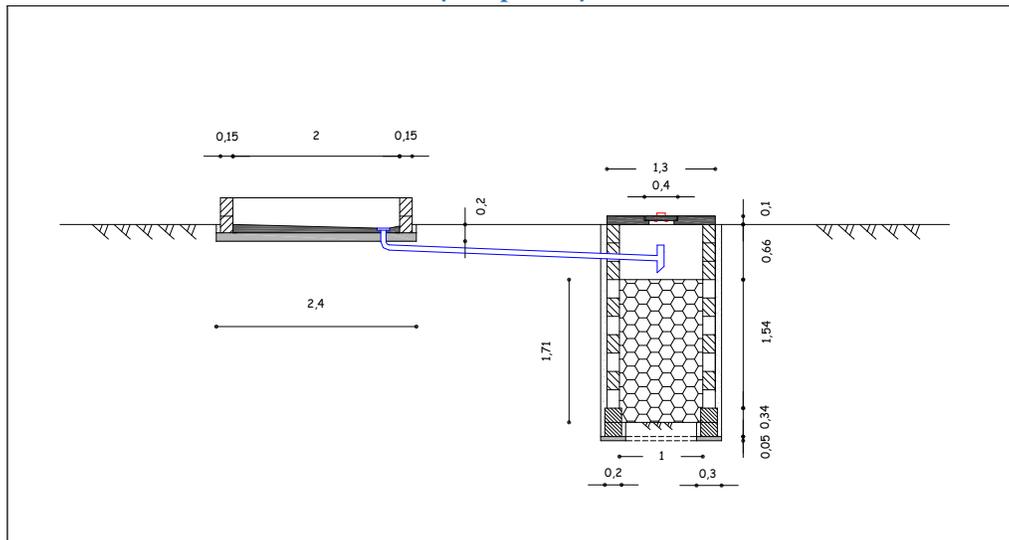
### TOILETTE À CHASSE MANUELLE (COUPE AA)



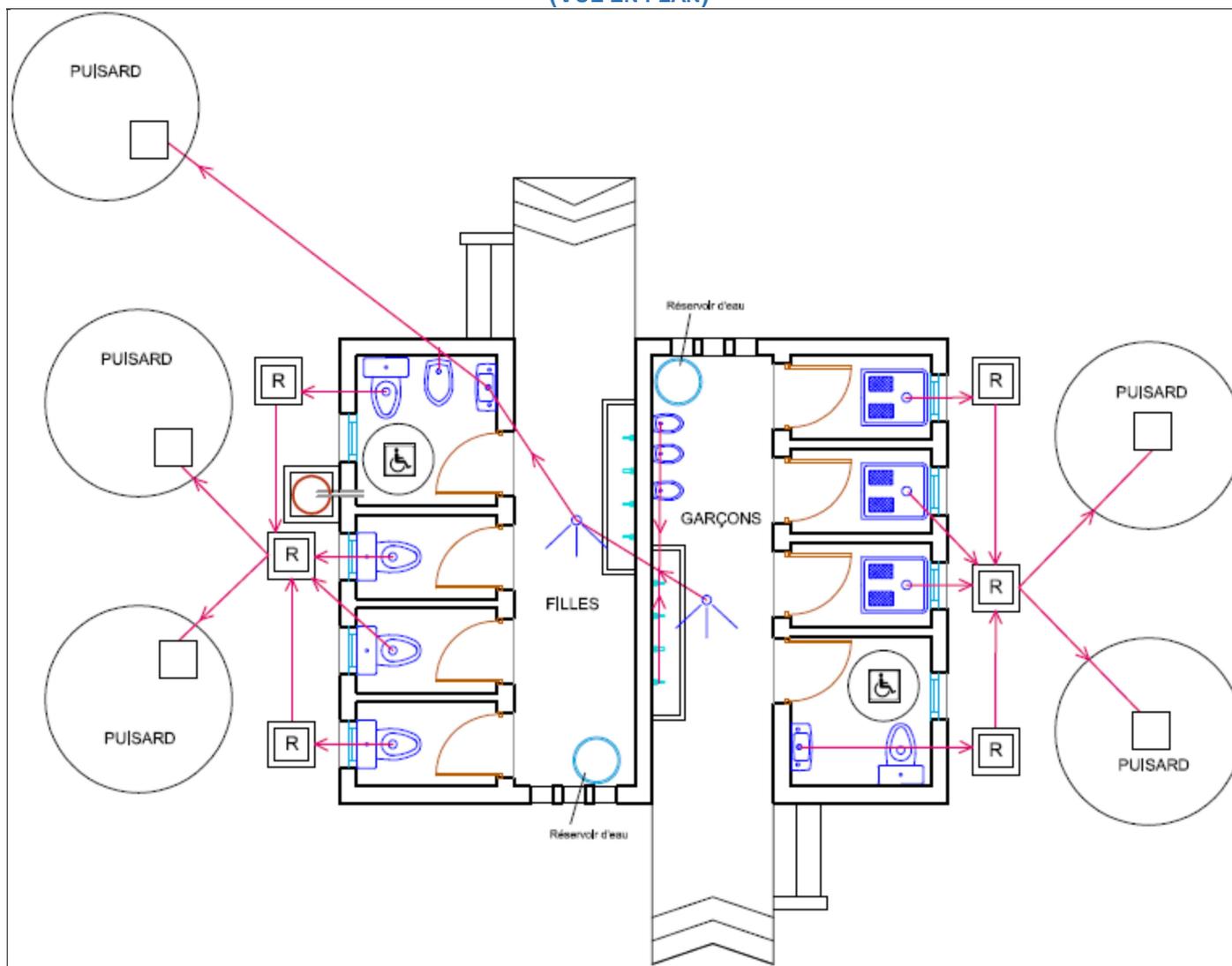
### TOILETTE À CHASSE MANUELLE (Vue en plan)



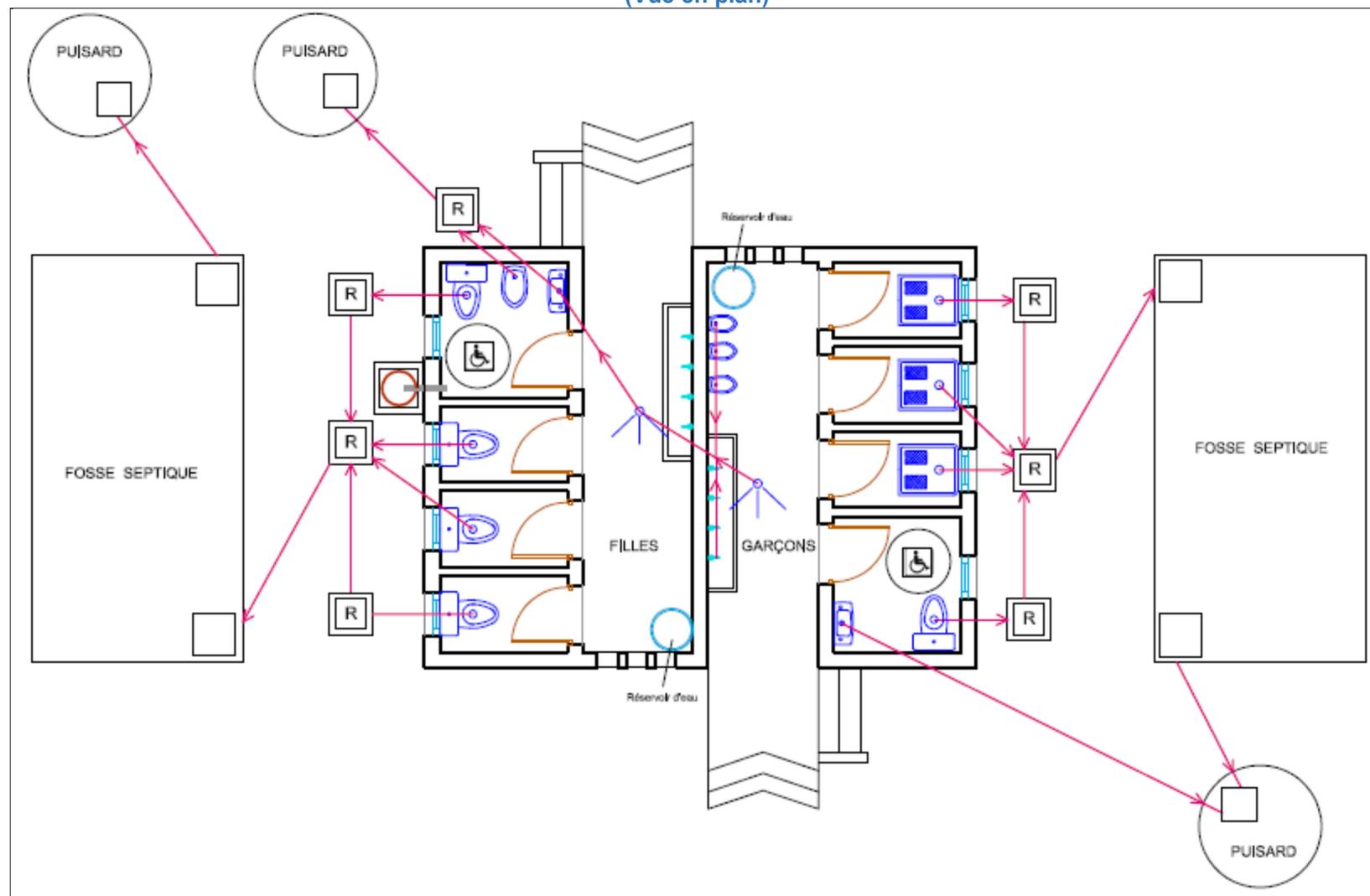
### TOILETTE À CHASSE MANUELLE (Coupe AA)



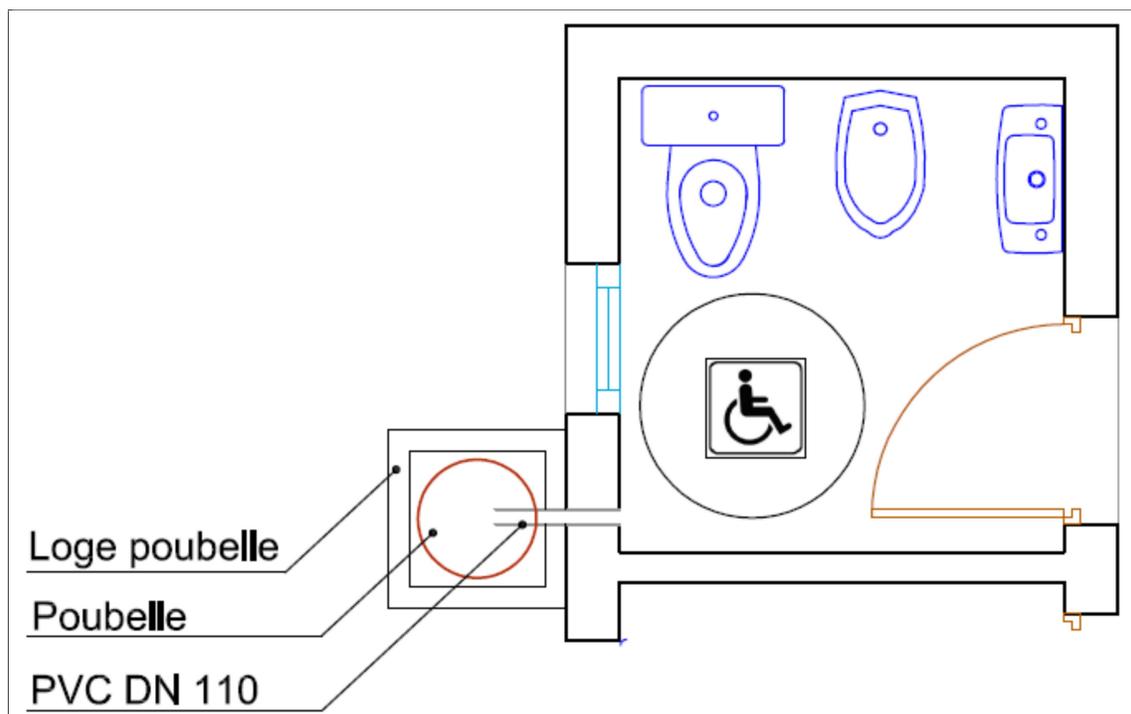
### ÉDICULE PUBLIC DE TYPE TOILETTE À CHASSE MANUELLE (VUE EN PLAN)



### ÉDICULE PUBLIC DE TYPE FOSSE SEPTIQUE / PUIXS D'INFILTRATION (Vue en plan)



### ÉDICULE PUBLIC : CABINE RÉSERVÉ AU GENRE DANS LE COMPARTIMENT "FILLE" (Vue en plan)



La cabine réservée au genre dans le compartiment "fille" est destinée à la fois à la gente féminine et aux handicapés moteurs. Elle est suffisamment spacieuse pour accueillir une chaise roulante et comporte des poignées d'appui pour faciliter l'usage de la toilette par la personne handicapée. A noter que l'entrée de l'édicule public dispose d'une rampe d'accès utilisable par une chaise roulante.

Cette cabine comporte également un système destiné à recevoir les serviettes et autres produits hygiéniques féminins. Ce système est composé : d'un tuyau PVC DN 110 relié à une poubelle installée à l'extérieur de la cabine et qui est logée dans une enceinte en maçonnerie. Les serviettes et produits hygiéniques féminins usagés sont jetés dans la poubelle via le tuyau PVC. Le service d'entretien procède à l'évacuation régulière du contenu de la poubelle. En plus, pour de meilleures conditions d'hygiène, il est installé dans la cabine, une chaise anglaise, un bidet et un lavabo.

### LAVE MAINS

